



# Rapport Annuel Investisseur Responsable 2023

Groupe VYV

---





# Sommaire

<b>1. Edito .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Introduction.....</b>	<b>5</b>
2.1 Le Groupe VYV .....	5
2.2 L’envie d’agir : le plan stratégique du groupe VYV.....	9
2.3 L’engagement pour une santé accessible à tous .....	9
<b>3. Démarche générale du Groupe VYV .....</b>	<b>10</b>
3.1 Notre ambition.....	10
3.2 Communication de notre démarche.....	10
3.3 Prise en compte des critères ESG dans notre politique d’investissement ..	11
<b>4. Moyens internes déployés par le Groupe VYV .....</b>	<b>18</b>
4.1 Ressources internes déployées pour mener à bien l’investissement responsable .....	18
4.2 Le Groupe VYV dispose de son propre véhicule d’investissement stratégique	19
<b>5. Démarche de prise en comptes des critères ESG au niveau de la gouvernance.....</b>	<b>23</b>
5.1 Intégration des enjeux de durabilité au niveau du conseil d’administration et de la politique de rémunération au sein du Groupe VYV .....	23
5.2 Au sein des maisons du Groupe VYV .....	26
<b>6. Stratégie d’engagement auprès des émetteurs ou des sociétés de gestion et mise en œuvre.....</b>	<b>27</b>
6.1 Groupe VYV acteur engagé et de changement .....	27
<b>7. Taxonomie européenne et combustibles fossiles.....</b>	<b>30</b>
7.1 Part des investissements durables .....	30
7.2 Réduction constante des investissements dans les combustibles fossiles .	33
<b>8. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris.....</b>	<b>35</b>



8.1	Alignement du portefeuille sur les accords de Paris.....	35
8.2	L'intensité carbone du portefeuille .....	36
9.	Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité .....	39
9.1	Alignement avec les objectifs de durabilité des COP.....	39
9.2	Suivi des impacts et dépendances du portefeuille sur la biodiversité.....	40
10.	Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	44
11.	Annexe .....	51
11.1	Tableau de correspondance réglementaire .....	51
11.2	Sustainable Finance Disclosure Regulation – SFDR .....	51
11.3	Indicateurs bruts en lien avec la réglementation SFDR .....	52
11.4	Taskforce on Climate–related Finance Disclosures – TCFD .....	54
11.5	Taskforce on Nature–related Finance Disclosures – TNFD.....	55



## 1. Edito

L'état de santé des populations, la qualité et l'espérance de vie sont intrinsèquement liés à nos conditions de vie et aux territoires que nous habitons. Ces conditions de vie sont aujourd'hui impactées par les conséquences du changement climatique sur l'environnement et sur les ressources de la planète, mettant à l'épreuve la résilience des populations.

Le Groupe VYV, à travers sa raison d'agir « Pour une santé accessible à tous » s'engage. 1er groupe mutualiste de santé et de protection sociale en France, il protège – à travers ses trois métiers : assurance santé, prévoyance et retraite, soins et accompagnement, et logement - plus de 10 millions de personnes, soit près de 15% de la population française.

Face au dérèglement climatique, à la mise en danger de la biodiversité et des écosystèmes et à leurs impacts sur la santé, le Groupe VYV se veut être un acteur de santé solidaire, un acteur de la prévention des risques de santé et un acteur de la préservation des écosystèmes fragiles.

Alliant, performance, développement et solidarité, le projet stratégique du Groupe VYV - VYV 2025 - entend accroître l'impact positif des activités du Groupe sur la société à travers la mise en œuvre d'ambitions et d'engagements communs aux mutuelles fondatrices du Groupe – MGEN, HM, MNT et MMG – ainsi qu'aux maisons dédiées à la prévoyance, à l'épargne retraite, aux services et à l'activité soins et accompagnement.

L'investissement responsable s'inscrit pleinement dans cette trajectoire, le Groupe VYV est à ce titre devenu signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) début 2023. Ainsi, sur l'ensemble du périmètre prudentiel, le Groupe applique une politique d'Investissement Socialement Responsable (ISR) pour à la fois intégrer les enjeux sociétaux et environnementaux dans le cadre des objectifs Climat de l'Accord de Paris mais aussi contribuer aux 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. Fort de l'union de ses maisons, l'ambition de VYV est de devenir exemplaire en matière de maîtrise de son empreinte environnementale pour contribuer à atténuer le dérèglement climatique.

Ce rapport a pour objectif de présenter la démarche d'investisseur durable du Groupe VYV mais aussi d'aborder l'intégration et le déploiement de cette démarche dans le processus d'investissement. Ce document porte également sur le renforcement de la démarche investisseur responsable du Groupe VYV, son évolution et les plans définis pour l'atteinte des objectifs fixés.

*Ce rapport a été rédigé dans l'optique de suivre les exigences de l'Article 29 de la Loi EnergieClimat de façon volontaire, les exigences de publication du Règlement 2019/2088 dit Règlement Disclosure (SFDR), les éléments requis par la Taskforce on Climate-Related Financial Disclosure (TCFD) ainsi que les recommandations de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosure (TNFD). Ces éléments sont détaillés dans la table de correspondance se trouvant en annexe*



## 2. Introduction

### 2.1 Le Groupe VYV

Premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale, le Groupe VYV est issu de l'union de plusieurs acteurs mutualistes et de l'économie sociale et solidaire (Harmonie Mutuelle, MGEN, MMG, MNT, VYV3, Groupe Arcade-VYV). Groupe de référence en santé et protection sociale, le Groupe VYV incarne un projet de performance solidaire porté par une vision stratégique et des valeurs mutualistes d'humanisme, de solidarité et d'universalité. Le Groupe VYV porte et défend la conviction que la santé est un droit et il développe les synergies entre ses trois métiers : l'assurance, le soin et l'accompagnement, et le logement, pour que ce droit soit accessible à tous. Parce que qu'il sait que la santé va bien au-delà de la seule absence de maladie, en induisant un bien-être global de l'individu, le Groupe VYV agit sur l'ensemble des déterminants de santé pour apporter des réponses aux individus et à la société dans son ensemble

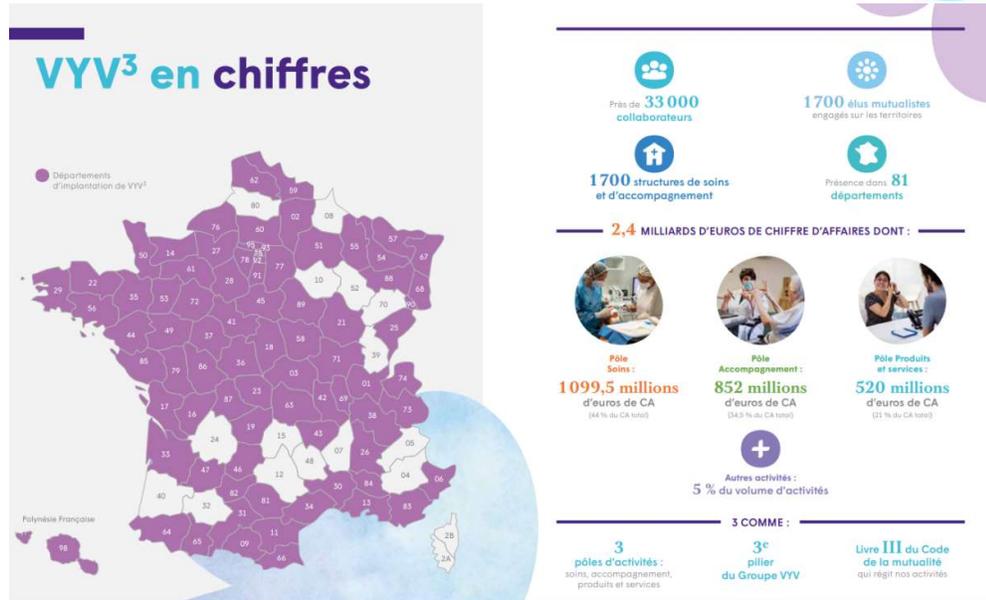


#### Les maisons du Groupe VYV

Le Groupe VYV se distingue comme un acteur majeur dans le domaine de la protection sociale en France, revendiquant une large influence à travers ses diverses activités. Assurant la couverture de 10,8 millions de personnes, le groupe affirme son rôle de 1er acteur de couverture santé en France avec une force de travail substantielle avec plus de 46 000 collaborateurs. La structure démocratique solide lui permet d'avoir la présence de 10 000 élus locaux et militants, avec une proportion significative de 2 600 délégués élus, témoignant d'une gestion participative.

#### vyv

VYV3 porte la stratégie de développement de l'offre de soins et d'accompagnement du Groupe VYV, et occupe une place centrale dans le modèle unique que le Groupe VYV entend construire pour proposer une expérience unique et personnalisée à ses clients, adhérents, patients et habitants.



Le Groupe Arcade-VYV, 4<sup>e</sup> acteur sur le marché du logement social, porte l'engagement du groupe VYV pour un logement favorable à la santé de ses occupants. Il développe une ambition pour tous les territoires, pour tous et chacun, à tous les moments de la vie et promeut un habitat à la fois accessible économiquement et propice au mieux-vivre et à la santé qui permet d'accompagner les personnes dans une expérience de vie saine, désirable et résiliente.





Harmonie Mutuelle, mutuelle fondatrice du groupe VYV et première mutuelle santé de France, propose des solutions de complémentaire santé, prévention, prévoyance et épargne auprès des entreprises, des particuliers et des entrepreneurs. Entreprise à mission, elle entend construire l'avenir en confiance, et agit sur les facteurs économiques, sociaux et environnementaux qui améliorent la santé des personnes et celle de la société.



La MGEN, première mutuelle santé de la fonction publique et mutuelle fondatrice du groupe VYV, s'est donnée pour raison d'être, de prendre soin les uns des autres tout au long de la vie. Elle œuvre pour construire une société du bien-être, maintenir la proximité dans les territoires, préserver le capital santé, y compris la santé mentale, et accompagner les employeurs publics pour le bien-être des agents.



La MNT est la première mutuelle de la fonction publique territoriale en santé et en prévoyance. Elle aspire à une utilité partagée, en fournissant un accès égal à des soins de qualité et en s'engageant pour la santé et le bien-être au travail des agents territoriaux.



L'entreprise à mission UMR, acteur spécialisé dans les produits d'épargne retraite et de prévoyance pour les salariés et les indépendants, mise sur une épargne responsable pour la retraite et le mieux vivre demain. Elle investit dans des entreprises contribuant aux transitions sociétales et environnementales, innove pour anticiper les évolutions sociétales, environnementales et économiques, et accompagne les adhérents à chaque étape de la vie.



Mutex, acteur majeur de la prévoyance, de l'épargne et de la retraite, incarne des valeurs et ambitions visant à rendre la santé accessible à tous, grâce à une protection sociale de qualité. L'entreprise investit également dans des entreprises à impact et s'efforce d'être un employeur responsable.

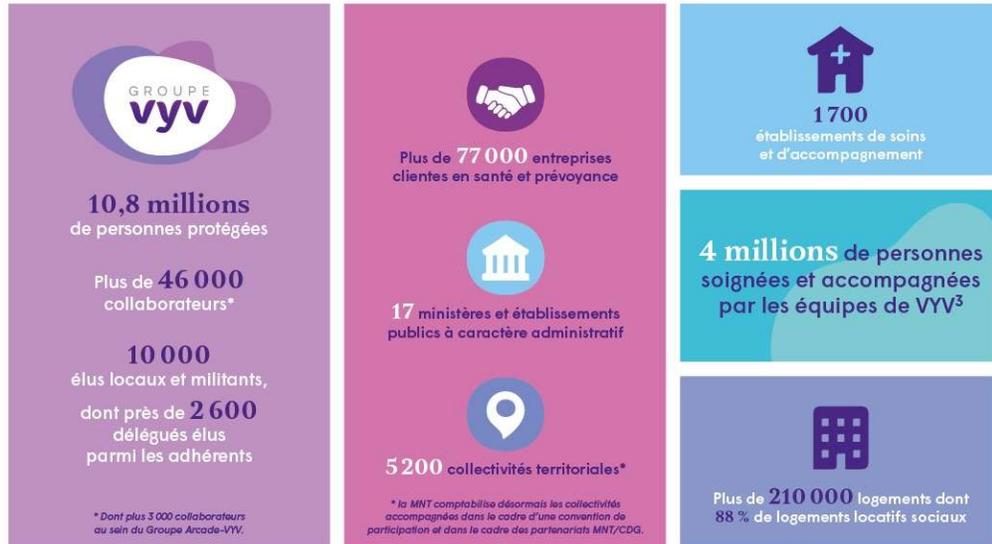


Figure 2 : nos activités et chiffres clés 2023

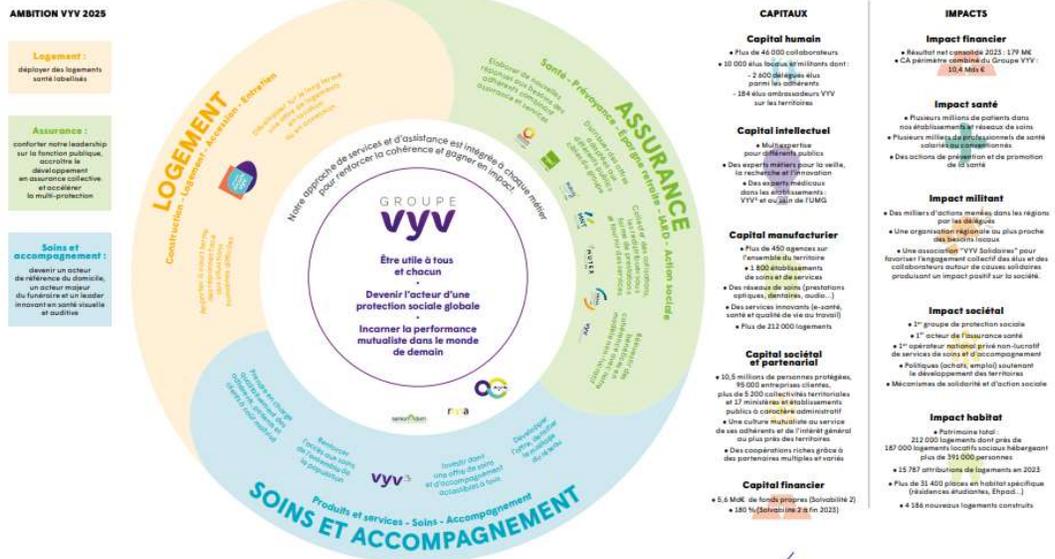


Figure 3 : Un modèle d'affaires calibré pour optimiser l'allocation de nos ressources et maximiser ainsi nos impacts et notre empreinte mutualiste



## 2.2 L'envie d'agir : le plan stratégique du groupe VYV

Acteur mutualiste, le groupe VYV est depuis sa création engagé pour une action impactante et respectueuse du développement durable.

À ce titre, son action s'exerce dans le cadre d'un projet stratégique « VYV 2025 » et est incarnée par une promesse :

**« Devenir exemplaires en matière d'empreinte environnementale »**

Trois axes ont été privilégiés pour atteindre cet objectif :

- Mettre en œuvre une stratégie bas carbone dans chacune des maisons et le groupe,
  - Agir prioritairement sur nos politiques d'achat et d'investissement responsables,
  - Sensibiliser et mettre en action tous les acteurs (élus et salariés) du groupe et des maisons.

C'est pourquoi, cette démarche est conduite collectivement et est coordonnée transversalement dans le Groupe VYV, s'appuyant notamment sur une trajectoire commune de réalisation du bilan carbone de toutes ses entités et la formation de ses 56 000 collaborateurs et élus en 2023.

## 2.3 L'engagement pour une santé accessible à tous

Le Groupe VYV positionne l'accès à la santé pour tous au cœur de son action. Pour que ce droit à la santé devienne effectif, le Groupe VYV agit, en partageant sa vision militante, en considérant la santé comme un tout, en proposant des solutions concrètes et en travaillant aux côtés de tous les acteurs engagés.

La santé ne se résume pas à l'absence de maladie. Un bon état de santé est conditionné par notre patrimoine génétique, mais aussi par l'interaction de ce que nous appelons les déterminants de santé : offre de soins, nourriture, habitat, climat, qualité de l'air, de l'eau, etc. En agissant sur ces déterminants, nous envisageons la santé comme un tout.

- Nous développons une offre de soin et d'accompagnement de qualité, au plus près des territoires
- Nous promovons l'éducation à la santé en faisant du sport-santé un axe fondamental
- Nous améliorons le logement grâce à une offre labellisée associant qualité de vie et services
- Nous mettons la technologie au service de la santé en soutenant l'innovation
- Nous généralisons le concept de santé au travail en construisant des solutions pour plus de 70 000 entreprises françaises.
- Nous intégrons la dimension environnementale en travaillant à notre empreinte carbone.



## 3. Démarche générale du Groupe VYV

### 3.1 Notre ambition

L'ambition portée par le plan stratégique autour de l'exemplarité environnementale du groupe se traduit selon deux grands axes :

Contribuer aux efforts nationaux nécessaires au regard de la crise énergétique, grâce à l'adoption en octobre 2022, d'un plan de sobriété énergétique qui vise à réduire de 10 % notre consommation.

Pour ce faire, quatre actions communes ont été choisies :

- Alignement sur les consignes de l'ADEME pour maîtriser et réduire la consommation énergétique, avec la signature de la Charte Ecowatt
- La mise en place d'un dispositif de covoiturage parmi les maisons du groupe, en partenariat avec BlablaCar Daily pour réduire l'autosolisme
- La mise en place d'une formation climat/biodiversité/santé
- La mise en place d'une concertation élus/collaborateurs qui a donné lieu à la Convention Santé environnement. Cette convention interne, a été lancée en juillet 2023 sur le modèle des conventions citoyennes, pour faire des propositions concrètes et donner corps à l'action de nos entités.

Par ailleurs, la démarche d'investisseur responsable du groupe VYV s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue, intégrant progressivement de nouveaux outils de mesure et d'évaluation des risques et des opportunités extra-financiers. L'enjeu climatique prend une importance croissante dans l'étude des risques et opportunités des placements envisagés.

En tant qu'investisseur engagé et responsable, le groupe VYV veille à conserver le contrôle de son référentiel de valeur, à être informé de la manière dont les éléments extra-financiers sont intégrés à la gestion, et à définir sa stratégie ESG efficacement. Cette stratégie inclut également des outils de mesure de la performance, garantissant transparence et progrès dans la prise en compte des critères extra-financiers.

### 3.2 Communication de notre démarche

Les enjeux de transparence du groupe VYV et de sensibilisation de ses adhérents, patients et collaborateurs sur les sujets de durabilité et de changement climatique sont insérés dans l'ensemble de ses publications : le rapport d'activité, le rapport ESG de la société de gestion du groupe et surtout, la déclaration de performance extra financière, exercice volontariste effectué au niveau du groupe entier et pour chacune de ses maisons concernées.



### 3.3 Prise en compte des critères ESG dans notre politique d'investissement

Le Groupe VYV s'engage résolument dans l'investissement responsable, poursuivant une évolution constante vers l'intégration de critères environnementaux, sociaux, et de gouvernance dans nos analyses. Cette orientation s'inscrit dans une réponse proactive aux défis climatiques, faisant de l'évaluation des risques et opportunités liés au climat une priorité dans toutes nos décisions d'investissement, qu'elles soient directes ou effectuées via des gestionnaires externes. Notre approche globale couvre une vaste gamme d'actifs, incluant les entreprises, les gouvernements, les biens immobiliers et les infrastructures, en adaptant nos stratégies aux spécificités de chaque catégorie d'actifs et aux différents véhicules d'investissement.

Signatory of:



**Groupe VYV signataire des PRI pour le compte des maisons**

Depuis janvier 2023, l'UMG Groupe VYV est signataire des Principes pour l'investissement Responsable (PRI) pour le compte de toutes les maisons du groupe, qui peuvent s'en prévaloir.

Cette signature et le rapport annuel envoyé aux PRI et public à partir de 2025, témoignent de l'engagement du Groupe à améliorer sa transparence et l'intégration des problématiques sociétales et environnementales dans ses investissements.

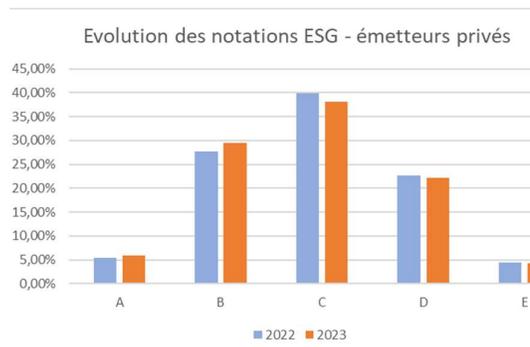
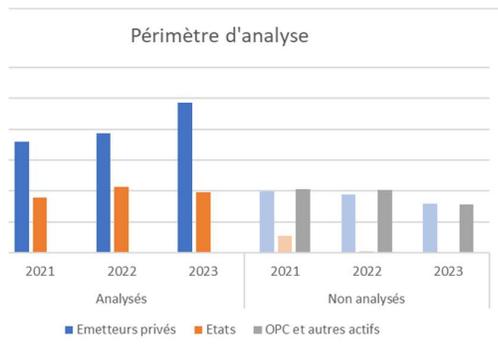
- **Notation ESG du portefeuille**

Nous réalisons nos analyses ESG avec l'objectif de détecter les risques et opportunités spécifiques à chaque secteur et émetteur, nous permettant ainsi d'aligner nos investissements avec nos valeurs et objectifs stratégiques.

Pour mener à bien ces analyses sur nos portefeuilles d'actifs, nous nous appuyons sur l'expertise d'EGAMO, notre société de gestion, qui a développé une méthodologie d'analyse ESG spécifique. Cette approche, basée sur une évaluation rigoureuse par une équipe dédiée d'analystes et le recours à des sources de données spécialisées, nous permet d'identifier les entités qui se distinguent par leurs pratiques exemplaires en matière d'ESG, ou celles présentant des risques spécifiques.

Notre engagement envers l'investissement responsable ne se limite pas à l'intégration des critères ESG dans la sélection des investissements. Nous veillons également à ce que ces principes soient pleinement intégrés dans nos processus de gestion et de décision. Cela implique une communication transparente et continue avec EGAMO pour s'assurer que notre référentiel de valeurs ESG est correctement appliqué et reflété dans nos stratégies d'investissement.

La notation ESG des émetteurs détenus en direct dans les portefeuilles s'améliore, tant en termes d'encours couverts que de qualité de notation :



La qualité ESG des fonds ouverts détenus en portefeuille est appréciée au travers de trois axes d'analyse :

- **Labellisation ISR**

Sur les 238 fonds référencés dans Morningstar, 104 font l'objet d'une labellisation ISR, ce qui représente 35% des encours référencés.

	Nombre de fonds référencés dans Morningstar	Nombre de fonds labellisés ISR	Montants investis sur les fonds	Poids des labellisés ISR sur l'ensemble des fonds référencés	Poids des labellisés ISR par stratégie
Fonds actions	120	54	614	16,5%	35,9%
Fonds monétaires	13	8	327	8,8%	43,6%
Fonds obligataires	75	33	342	9,2%	35,3%
Fonds alternatifs	5	0	0	0%	0%
Fonds diversifiés	25	9	13	0,3%	5,7%
<b>TOTAL</b>	<b>238</b>	<b>104</b>	<b>1296</b>	<b>34,75%</b>	

- **SFDR Article 6 / 8 / 9**

Plus de 80% des encours des fonds détenus sont SFDR 8 et 9 :

Stratégies		Article 8	Article 9	Article 6
Fonds actions	Nombre de fonds	89	19	12
	Montant investis (M€)	1338	49	324
	Poids des fonds sur l'ensemble des fonds référencé	35,9%	1,3%	8,7%
	Poids des fonds par stratégie	78,2%	2,9%	19%
Fonds monétaires	Nombre de fonds	10	0	3
	Montant investis (M€)	399	0	350
	Poids des fonds sur l'ensemble des fonds référencé	10,7%	0%	9,4%



	Poids des fonds par stratégie	53,3%	0%	46,7%
Fonds obligataires	Nombre de fonds	59	12	4
	Montant investis (M€)	914	36	20
	Poids des fonds sur l'ensemble des fonds référencé	24,5%	1%	0,5%
	Poids des fonds par stratégie	94,3%	3,7%	2%
Fonds alternatifs	Nombre de fonds	3	1	1
	Montant investis (M€)	47	24	1
	Poids des fonds sur l'ensemble des fonds référencé	1,3%	0,6%	0%
	Poids des fonds par stratégie	66%	32,9%	1,1%
Fonds diversifiés	Nombre de fonds	18	2	5
	Montant investis (M€)	195	0	33
	Poids des fonds sur l'ensemble des fonds référencé	5,2%	0%	0,9%
	Poids des fonds par stratégie	85,6%	0%	14,4%
Total	Nombre fonds	179	34	25
	Montants investis (M€)	2893	109	727
	Poids des fonds	77,6%	2,9%	19,5%

- **Notation Morningstar Sustainability**

Morningstar attribue des notations de durabilité en combinant la note de durabilité d'entreprise et la note de durabilité souveraine d'un portefeuille, proportionnellement à la pondération relative des positions d'entreprises et souveraines (longues uniquement), arrondies au nombre entier le plus proche.

Les fonds classés sont divisés en cinq groupes, sur la base d'une distribution normale, et chacun reçoit une note allant de « Élevé » à « Faible ». Des notations plus élevées indiquent qu'un fonds est, en moyenne, investi dans moins d'entreprises ou de dettes souveraines présentant un risque ESG élevé selon les méthodologies ESG Risk et Country Risk de Sustainalytics, et donc exposé à moins de risques, déterminé par les facteurs E, S ou G.

- Plus de 47% des encours des fonds en portefeuille sont notés 4 ou 5
- 84 % des encours des fonds bénéficient d'une note de soutenabilité équivalente ou supérieure à 3.
- Seuls 16% des encours sont investis sur des fonds bénéficiant d'une note de soutenabilité faible et 0,2% sur la note de soutenabilité la plus basse.



- **Engagement en Matière de Vote**

Nous travaillons en étroite collaboration avec nos gestionnaires d'actifs pour veiller à ce que les principes de notre politique de vote soient appliqués, sans limite de détention minimale ou exclusion géographique. Nous évaluons attentivement toutes les résolutions, en privilégiant celles qui respectent nos principes d'investisseur responsable. Nous soutenons en particulier les résolutions liées à la finance et à la gouvernance, à l'environnement, au social et à l'éthique, y compris les stratégies de transition écologique ambitieuses, la transparence dans le lobbying, la diversité, et l'équité salariale.

- **Gestion des Controverses**

Notre approche proactive dans la gestion des controverses influence nos décisions d'investissement.

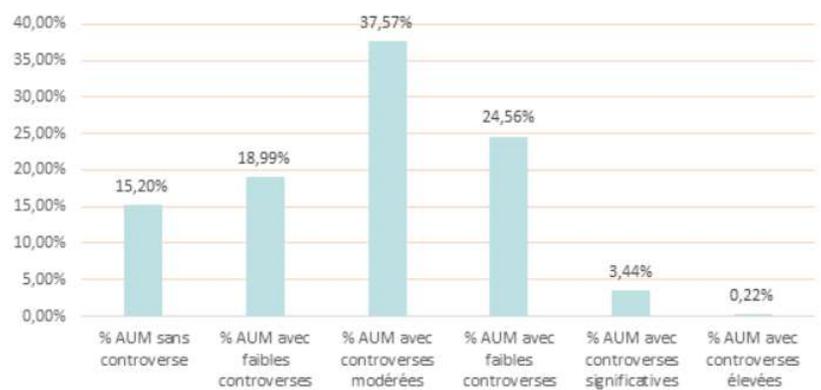
L'examen approfondi des controverses se base sur trois critères essentiels : la gravité, la fréquence, et la réaction de l'émetteur, qui orientent nos actions. Nous encourageons un dialogue ouvert avec les entreprises pour apprécier leur engagement et leur capacité à remédier positivement aux problèmes. Selon le degré de la controverse, nous pouvons opter pour :

- L'arrêt des réinvestissements ou le désinvestissement ;
- Des initiatives d'engagement, tant individuelles que collectives, accompagnées d'une surveillance renforcée des émetteurs, et le cas échéant, l'activation d'un processus d'escalade.

Dans l'éventualité de controverses graves, notre société de gestion s'engage à notifier l'entité du groupe affectée, lui fournissant des détails sur la nature du problème et les mesures envisagées.

Pour nos investissements dans des fonds ouverts, l'identification et l'analyse des controverses repose sur le score de controverses de Sustainalytics:

**Répartition des encours détenus dans des fonds en fonction de leur degré de controverses**



Seuls 3 fonds présentent un degré de controverses sévères supérieures à 5% :

- Carmignac Patrimoine (7,16%) ;
- Ruffer Total Return (5,09%) ;
- Neuberger Berman Short Duration (5,28%).



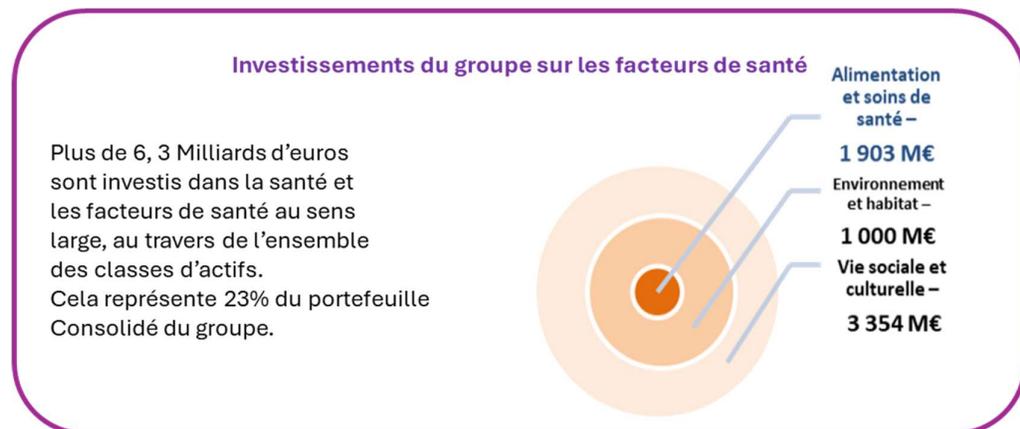
De plus, des comités ISR semestriels facilitent les échanges entre toutes les entités du groupe et notre société de gestion, au cours desquels sont examinés et discutés :

- Les principes de la politique de vote et leurs possibles évolutions ;
- Les résultats de la campagne de vote annuelle ;
- La gestion des controverses et les initiatives d'engagement mises en place.

- **Orienter les investissements vers les axes de mobilisation du groupe**

- Environnements promoteurs de santé et préservation des ressources

Nous analysons les investissements favorisant l'accès aux soins, le logement santé, la lutte contre la malnutrition, la transition vers une alimentation plus saine et vers une agriculture durable, la qualité de l'eau et de l'air.



**La MGEN s'engage pour une alimentation durable dans ses établissements**

L'alimentation fait partie intégrante du soin. Forte de ce constat, la MGEN a lancé un pilote au sein de l'établissement de l'Arbizon à Bagnères-de-Bigorre (65). Cet établissement MGEN privilégie désormais les circuits courts et l'alimentation durable.

À travers cette démarche, l'Arbizon soutient la filière économique locale et réduit les temps de transport des denrées alimentaires. Le "fait maison" et le travail en produit frais ont également un impact sur le volume des emballages. Aujourd'hui, les patientes et les patients ainsi que les équipes de l'établissement consomment des produits locaux, frais et de saison.



- Qualité de vie au travail et dans la société

Cet axe d'investissement regroupe les thématiques du travail et handicap, sécurité et santé au travail, formation, non-discrimination, aménagement territoires, mobilité collective, accès à l'éducation, au financement, à la communication.



#### Zoom sur le fonds Harmonie Mutuelle Emplois France

Harmonie Mutuelle dédie 14% de ses actifs de rendement dans des entreprises françaises, avec pour objectif de soutenir la création et la sauvegarde d'emplois de qualité sur tout le territoire français. Cet objectif est aligné avec son cœur de métier, le bien-être et la santé (l'accès au travail permet une meilleure santé et / ou un meilleur accès aux soins) ainsi qu'avec l'Objectif de Développement Durable n°8 qui est de promouvoir un travail décent pour tous et une croissance économique inclusive et durable.

#### Les chiffres à fin 2023



**+ 210**

MILLIONS D'EUROS  
ENGAGÉS



**+ 300**

SOCIÉTÉS  
FINANCÉES



**2 252 575**

EMPLOIS REPRÉSENTÉS  
À TRAVERS PLUS DE  
300 ENTREPRISES

Dans le respect des valeurs mutualistes qui sont les siennes, le groupe VYV souhaite investir exclusivement dans des entreprises ou des états qui respectent la démocratie et les principes universels liés aux droits de l'homme, au travail et à l'environnement.

Le groupe exclut par ailleurs tout investissement direct dans les entreprises des secteurs induisant une dépendance forte et néfaste à la santé de ses adhérents.

La politique d'exclusion suivante est donc appliquée aux portefeuilles des entités du groupe sous forme d'investissements directs, de mandats et fonds dédiés, selon une formalisation explicite dans les mandats et délégations de gestion.

- **Les exclusions normatives concernant les entreprises**

Le groupe exclut des portefeuilles les émetteurs privés, qui refusent ou manquent de s'aligner avec les conventions et réglementations nationales ou internationales suivantes :

- Pacte mondial de l'ONU : Le Pacte mondial demande aux entreprises d'aligner leurs stratégies et leurs opérations sur les dix principes universels liés aux droits de l'homme, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption ainsi que de prendre des mesures pour faire progresser les objectifs sociétaux et la mise en œuvre des ODD.



- Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales : Les Principes directeurs visent à faire en sorte que les activités des entreprises multinationales s'exercent en harmonie avec les politiques des gouvernements, à renforcer la confiance mutuelle entre les entreprises et les sociétés dans lesquelles elles exercent leurs activités, à accroître la contribution des entreprises multinationales au développement durable.

- **Les exclusions normatives concernant les émetteurs souverains**

Le groupe n'investit pas dans des obligations d'État de pays où se produisent de graves violations des droits de l'homme. En outre, nous suivons les sanctions applicables de l'ONU, de l'UE ou des États-Unis auxquelles l'état est soumis et suivons toutes les restrictions (d'investissements) obligatoires qui en découlent. Pour identifier ces pays, nous utilisons les données de :

- La Banque Mondiale : World Governance Index (WGI) sur la stabilité politique et l'absence de violence / terrorisme.
- Freedom House : Indice de la liberté dans le monde (FIW : Freedom In the World) sur les droits politiques et les libertés civiles.
- Les sanctions du GAFI (Groupe d'action financière) : Le GAFI a élaboré une série de recommandations reconnues comme étant la norme internationale en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massives.

Le groupe n'investit pas non plus dans les juridictions fiscales non coopératives : Le 5 décembre 2017, les États membres de l'Union Européenne ont convenu de la toute première liste des juridictions fiscales non coopératives. Cette liste s'inscrit dans le cadre des travaux de l'UE pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.

- **Les exclusions sectorielles et environnementales concernant les entreprises**

Le groupe exclut tout investissement direct dans les entreprises dont les produits et services induisent une dépendance forte ou sont néfastes à la santé.

Exclusions		Seuil
<b>Armes</b>	Armes non conventionnelles (MAP, BASM, armes biologiques et armes chimiques)	Premier euro de CA
<b>Santé</b>	Tabac	Premier euro de CA
<b>Santé et environnement</b>	Biocides Huile de palme	10% (part du CA) 5% (part du CA)
<b>Energie fossile</b>	Hydrocarbures non conventionnels (sables bitumineux, pétrole et gaz de schiste, forage Arctique, Pétrole extra-dense, Forages en eaux très profondes)	20% (part du CA)



<b>Charbon</b>	Production de charbon thermique	tonnes/an du CA
	Producteurs d'électricité : Puissance installée des centrales au charbon thermique	5 GWhs en 2023 (0 en 2030)
	Producteurs d'électricité : Part d'électricité issue du charbon	20% (production ou capacité installée)

## 4. Moyens internes déployés par le Groupe VYV

### 4.1 Ressources internes déployées pour mener à bien l'investissement responsable

Afin d'initier le déploiement du plan stratégique VYV 2025, plusieurs thèmes (la santé et sécurité au travail, la qualité de l'air, la gestion durable de l'eau, la santé des plus fragiles via l'accès au logement, l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail et l'accessibilité numérique) ont été retenus avec leurs actions associées à destination des collaborateurs, élus du groupe et différentes maisons, mais aussi des adhérents et parties prenantes externes du Groupe.

Le Groupe a ainsi mis en place des actions de sensibilisation sous la forme de webinaires, ciné débats, parcours de sensibilisation digitale et autres supports de formations mettant en avant 22 des bonnes pratiques (par exemple, formation aux achats responsables des responsables achats de chaque maison).

Des ateliers dédiés comme la Fresque du Climat ont permis de former 172 personnes dans les différentes Maisons du groupe, en s'appuyant sur 6 animateurs internes (2 MGEN, 2 MUTEX, 4 Harmonie Mutuelle et 2 Groupe VYV).

Le Groupe a mis à jour sa politique de rémunération en 2023, pour intégrer des critères ESG à l'évaluation de la performance globale. Cette politique s'applique au Groupe VYV et sera déclinée au sein des membres affiliés et Maisons d'assurance liées et contrôlées. La composante variable de la rémunération des membres du Comité de Direction Générale du Groupe VYV comporte des objectifs fixés sur le plan VYV 2025, dont des critères ESG. Au niveau collectif, des critères d'intéressement encouragent la performance collective en faveur de la démarche RSE. Cette politique de rémunération est revue annuellement.

Par ailleurs, le développement durable se retrouve au cœur de VYV 2025, incarné par un engagement d'exemplarité en matière d'empreinte environnementale.

En ce qui concerne les portefeuilles d'investissement du Groupe, la prise en compte des enjeux ESG s'appuie à la fois sur la méthodologie ESG d'analyse propriétaire d'EGAMO qui dispose de 8 analystes gérants ainsi que de collaborateurs dédiés à l'ESG au sein de chaque maison.



Le Groupe s'est également doté directement de plusieurs outils de données ESG pour couvrir de manière exhaustive l'ensemble de classes d'actifs en portefeuille et de ses missions. Le Groupe utilise essentiellement les services de MSCI, qui fournit des données sur le climat, les émissions de carbone, ainsi que sur les aspects sociaux et de gouvernance sur les émetteurs cotés et les émetteurs souverains. MSCI Real Estate nous permet de calculer le bilan carbone de notre patrimoine immobilier ainsi que d'évaluer leurs risques physiques et de transition.

Enfin, MSCI Burgiss nous permet de suivre nos fonds non cotés et leurs sous-jacents, tout en fournissant des données sur leurs émissions de carbone et leur intensité. Enfin, nous utilisons Carbon 4 Finance pour évaluer l'impact et la dépendance de nos investissements sur la biodiversité.

**En 2024, le groupe VYV a cédé sa filiale de gestion EGAMO à OFI Invest, dans le cadre d'un partenariat de gestion global qui lui permet désormais d'accéder à une expertise ESG complète, dotée d'outils et de moyens humains plus importants.**

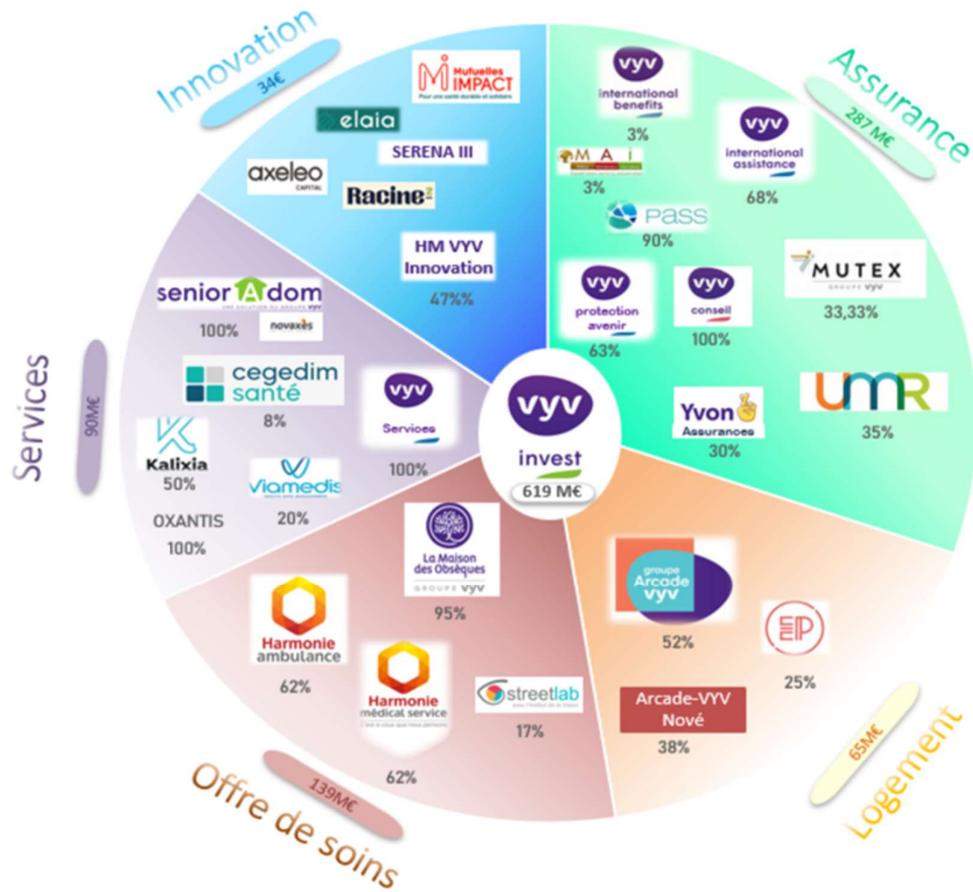
Au niveau du Groupe au total, la charge salariale affectée à la politique ESG dans la gestion de l'actif général du Groupe peut être estimée à 10 équivalents temps plein. Cet effectif se décline, par Maison et au niveau Groupe comme suit :

Egamo : 5 ETP sur les fonctions d'analyse des émetteurs, de suivi des controverses, d'engagement, d'indicateurs ESG dans les reportings de gestion, de suivi des seuils et d'engagement et production des éléments de rapport annuel LEC 29. Harmonie Mutuelle : équipe dédiée de 3 collaborateurs, Mutex, MGEN et MNT : 1 ETP au total, ces maisons s'appuyant essentiellement sur EGAMO, UMG groupe VYV : 1 ETP sur les fonctions de pilotage, la détermination du socle ISR commun, et les reportings au niveau du portefeuille consolidé du groupe.

## 4.2 Le Groupe VYV dispose de son propre véhicule d'investissement stratégique

Créé en 2018, VYV Invest, l'outil commun d'investissement de notre groupe, a poursuivi les investissements stratégiques au service de nos adhérents et de nos clients, autour de 5 thématiques : l'innovation, les services, l'offre de soins, le logement et l'assurance. En 2023, 99 millions d'euros ont été engagés, principalement au bénéfice de l'offre de soins, des services et de l'assurance.

Ces investissements sont toujours réalisés avec la volonté d'améliorer la qualité de vie et l'accompagnement de tout un chacun à toutes les étapes de la vie, en fournissant des produits et des services accessibles.



### Offre de soins



#### La Maison des Obsèques

Nous avons fondé le premier réseau mutualiste funéraire en France, porté par des valeurs essentielles de transparence, d'humanité et d'engagement au service des familles.



#### Notre investissement dans Street Lab

Cette entreprise étudie la performance des patients déficients visuels dans les tâches quotidiennes et évalue des solutions innovantes et leur bénéfice thérapeutique.



## Services



### Senioradom, vivre chez soi

Solution de téléassistance du groupe, SeniorAdom permet à nos adhérents seniors, de vivre chez eux le plus longtemps possible, en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé, avec des appels de convivialité, des échanges avec des psychologues ou de l'aide sociale selon leurs besoins.

## Logement

Convaincus que le logement est un facteur clé de la santé pour tous et à tous les âges, les groupes VYV et Arcade (quatrième acteur du logement social en France) ont réuni leurs expertises en 2019 pour créer le Groupe Arcade-VYV. Leur objectif : construire un nouveau type d'habitat propice au mieux-vivre.

Il se concrétise dans le label **Mon Logement Santé**®, lancé au premier trimestre 2022 par le groupe VYV, qui garantit un habitat à la fois accessible économiquement et propice au mieux-vivre et à la santé qui permet d'accompagner les personnes dans une expérience de vie saine, désirable et résiliente.



## Innovation

Un programme ambitieux a été lancé en 2019 avec pour objectif d'augmenter les capacités d'innovation du Groupe en s'appuyant sur un réseau de fonds de capital-risque investis via VYV INVEST et HM VYV innovation santé. Quatorze fonds ont été sélectionnés, en lien avec des verticales métier (santé/habitat) ou des thématiques transverses (tech/digital et impact).

La dynamique d'innovation avec les métiers est positive, à la fois en termes d'inspirations sur l'évolution des métiers, des technologies, l'identification de nouveaux partenaires, mais également en termes de partenariats industriels mis en place avec Arcade-Vyv, Vyv3, MGEN, Harmonie Mutuelle, MNT, Mutex, Chorum, UMG.



## Le fonds Racine<sup>2</sup> de la MGEN

**Racine<sup>2</sup>**  
Réinventons le futur

Lancé en 2022 et doté de 85 M€, le fonds est positionné sur l'investissement à impact social et environnemental dans le champ du mieux-vivre Et les domaines clés de l'identité du groupe MGEN : sport-santé, bien-être et éducation.

## L'impact du portefeuille à fin 2023

### Améliorer les modes de vie au quotidien

May Santé  
**150k**  
questions adressées à des professionnels

Santé Académie  
**8 000**  
professionnels formés

### Préserver l'environnement et ses liens avec la santé

Lokki  
**325k**  
locations via Lokki

Carbonfarm  
**50M**  
m<sup>2</sup> d'eau économisés

Helios  
**150k**  
tonnes de CO<sub>2</sub> évitées

### Rendre l'éducation accessible à toutes et tous

Educup  
**1500**  
enfants bénéficiaires d'un accompagnement Domissori

## Notre investissement dans Mutuelles Impact,

**M** Mutuelles  
IMPACT  
Pour une santé durable et solidaire

## Réalisations 2023

Le groupe VYV (UMR, HM, MGEN et VYV Invest) a investi près de 20M€ dans ce fonds, aux côtés de 63 mutuelles et 2 collectivités locales. Les investissements relèvent d'une des 10 grandes causes au cœur des enjeux de santé et des recommandations de la stratégie Nationale de Santé 2018-2022 élaborée par le ministère des solidarités et de la Santé.

Fin 2023, les 11 start-ups du fonds ont engagé des relations avec au moins une mutuelle Souscriptrices, leur permettant d'accélérer leur trajectoire de développement.

Début 2024, 3 des investissements du fonds figurent dans le classement réalisé par le Mouvement Impact France qui recense les startups dégageant le plus d'impact en France. Mutuelles Impact est fier de voir Kiplin figurer dans le TOP40, ainsi que Lifeaz et Synapse Medicine dans le TOP120 !

Ce classement se fonde sur :

- Un impact mesuré : plus de 50M€ évité
- Une importance du partage de la valeur au sein des organisations
- Des startups de -10ans et innovantes
- Avec au moins 15 salariés et 1 million d'euro de chiffre d'affaires

**1M€**

d'achats de services et biens aux startups

**20+**

mutuelles travaillent avec des startups

**100+**

mises en relation avec l'écosystème

**100%**

des startups accompagnées



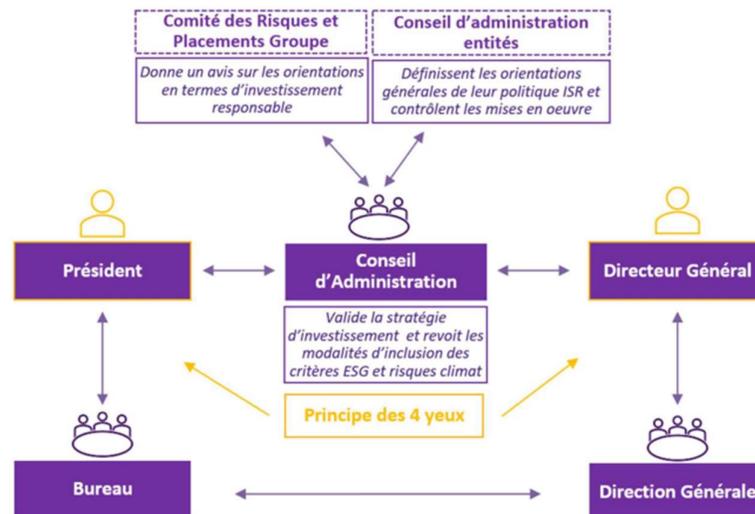
## 5. Démarche de prise en comptes des critères ESG au niveau de la gouvernance

### 5.1 Intégration des enjeux de durabilité au niveau du conseil d'administration et de la politique de rémunération au sein du Groupe VYV

Le Groupe VYV, en accord avec les principes fondamentaux de la mutualité et conscient des enjeux cruciaux de la transition écologique et sociale, a depuis longtemps reconnu le risque que représente la prise en compte insuffisante des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au sein de ses politiques d'investissement, de financement et de gestion.

Cette prise de conscience s'est traduite par une démarche proactive visant à intégrer de manière efficace ces critères ESG, non seulement pour répondre à un impératif éthique mais également pour assurer la pérennité et la responsabilité de ses activités économiques. En réponse à ces défis, le Groupe VYV a mis en place des instances décisionnelles compétentes, et structuré une gouvernance autour du conseil d'administration, du bureau exécutif et de la direction générale.

En ce qui concerne le pilotage et à la mise en œuvre des politiques d'investissement responsable, la direction générale s'appuie sur les compétences et l'expertise de la Direction Finances et Risques du Groupe, assurant ainsi un suivi rigoureux et une exécution fidèle des engagements pris en matière d'investissement responsable.



La réorganisation du Groupe VYV, effective depuis le 1er septembre 2022, s'articule autour de trois piliers fondamentaux, conçus pour renforcer la cohérence globale de ses actions et de sa vision à long terme.



- Le premier pilier vise à **sécuriser** et **renforcer** les fondations ainsi que la pérennité de la trajectoire économique du Groupe, garantissant ainsi sa stabilité et sa capacité à faire face aux défis futurs.
- Le deuxième pilier se concentre sur le **soutien à la performance** et au développement du Groupe, en cherchant à maximiser son impact et sa croissance dans le respect de ses valeurs mutualistes et de ses engagements sociaux et environnementaux.
- Enfin, le troisième pilier a pour objectif d'affirmer avec **force le positionnement du Groupe VYV** et de son esprit mutualiste en tant qu'acteur majeur de l'économie sociale et solidaire.

Cette stratégie tridimensionnelle reflète la volonté du Groupe de jouer un rôle de premier plan dans la promotion d'une économie plus juste, plus durable et plus inclusive, en mettant l'accent sur l'importance de la solidarité, de la responsabilité et de l'engagement envers les générations futures.

### **Gouvernance opérationnelle des maisons**

Dans la quête d'excellence en matière de finance durable et de gestion du risque, le Groupe VYV s'appuie sur une structure décisionnelle bien établie, orchestrée autour de trois organes principaux : le Comité des Risques et Placements Groupe, le Conseil d'Administration Groupe, et les Conseils d'administration des différentes Maisons. Cette configuration stratégique est conçue pour assurer une prise de décision éclairée et responsable, marquant l'engagement profond du Groupe envers l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que la gestion proactive des risques de durabilité.

### **Comité des Risques et Placements Groupe**

Au cœur de cette structure, le Comité des Risques et Placements Groupe joue un rôle critique en donnant son avis sur les orientations stratégiques, les seuils de risque et les engagements en termes d'investissement responsable. Les recommandations de ce comité font l'objet d'une validation croisée avec la commission d'empreinte mutualiste et sont ensuite transmises aux différentes Maisons du Groupe pour approbation selon leurs propres circuits décisionnels. Cette démarche garantit non seulement une cohérence d'ensemble mais favorise également une approche sur mesure, adaptée aux spécificités et aux besoins de chaque entité.



### **Conseil d'Administration Groupe**

Le Conseil d'Administration Groupe, examine chaque année les évolutions et ajustements nécessaires des principes de la politique d'investisseur responsable, veillant particulièrement à l'inclusion efficace des critères ESG et à la prise en compte du risque climatique. L'une de ses responsabilités clés est l'approbation du rapport annuel Investisseur Responsable du Groupe avant sa publication, un document qui résume les efforts et les réalisations du Groupe en matière d'investissement responsable et de durabilité.

### **Conseils d'Administration des Maisons**

Les Conseils d'administration des Maisons du Groupe, ont la tâche de définir les lignes directrices de leur propre politique d'investisseur responsable. Ces politiques sont élaborées dans le respect des orientations globales et des engagements pris par le Groupe, assurant ainsi une uniformité dans l'approche tout en permettant une certaine flexibilité pour répondre aux besoins spécifiques de chaque Maison. Le contrôle de la mise en œuvre de ces politiques est effectué en s'appuyant sur les analyses et les recommandations de leur propre comité des Risques, garantissant une surveillance et une adaptation continues face aux défis de la durabilité.

Cette structure décisionnelle tripartite permet au Groupe VYV de naviguer avec agilité et précision dans l'univers complexe de la finance durable et de la gestion des risques climatiques. Elle reflète l'engagement du Groupe à opérer de manière responsable et à prendre des décisions qui sont non seulement alignées sur ses principes mutualistes mais qui répondent également aux exigences d'un monde en évolution. En impliquant activement les différentes strates de sa gouvernance dans le processus décisionnel, le Groupe VYV assure une intégration cohérente et efficace des critères ESG, tout en valorisant les spécificités de chaque Maison. Cette approche collaborative et stratégique est essentielle pour atteindre les objectifs de durabilité à long terme, marquant l'engagement du Groupe VYV envers une économie plus verte et plus inclusive.

### **Une gouvernance au service de l'économie et du développement durable**

L'engagement du Groupe VYV dans la promotion d'une économie durable et inclusive est aussi manifeste dans sa capacité à mobiliser et à fédérer ses Maisons autour de ces objectifs communs. En encourageant une participation active et en partageant les meilleures pratiques, le Groupe crée un écosystème propice à l'innovation responsable et à l'impact social positif. Cette dynamique collective renforce non seulement l'efficacité des actions entreprises mais consolide également le positionnement du Groupe en tant que leader dans le domaine de l'investissement responsable.

La direction du Développement durable est rattachée à la direction de l'Empreinte mutualiste, dont la directrice est membre du comité de direction générale du Groupe VYV. En lien privilégié avec les directions de la Communication et de la Gouvernance mutualiste, ce rattachement souligne la place centrale du développement durable dans la stratégie du groupe. La direction Développement durable groupe coordonne et pilote les projets phares en collaboration constante avec les interlocuteurs DD/RSE des entités du Groupe VYV et s'appuie sur un réseau d'experts et d'élus engagés.



Deux communautés structurent cette coordination :

- Le Lab Inter-entités Développement Durable (LiDD) : Cette communauté, regroupant les responsables et/ou référents RSE/DD des entités du périmètre UMG Groupe VYV, VYV3 et Groupe Arcade-VYV, assure un lien entre les politiques RSE/DD des maisons et celle du groupe. Le LiDD se réunit en moyenne toutes les six semaines, principalement en distanciel.
- La commission Développement durable : Mise en place en janvier 2019 et composée de militants (administrateurs, délégués à l'assemblée générale ou élus locaux) issus des entités du groupe, cette commission co-construit et enrichit la politique et les actions de développement durable. Fin 2021, elle a évolué pour devenir la commission « Empreinte mutualiste et impacts ». Composée de dix-sept élus, elle s'est réunie cinq fois en 2023.

## 5.2 Au sein des maisons du Groupe VYV

### Direction Finances et Risques Groupe de l'UMG

La Direction Finances et Risques Groupe occupe un rôle central dans la coordination de la stratégie d'investissement responsable. Ses responsabilités incluent l'articulation des éléments stratégiques du Groupe, le respect des orientations définies par le Conseil d'Administration, le suivi du portefeuille consolidé selon des seuils et critères prédéfinis, et la définition de critères et d'indicateurs de durabilité communs. Elle joue également un rôle crucial dans la collaboration avec EGAMO pour la production des données quantitatives nécessaires au rapport d'investissement responsable, veillant à la précision et à la ponctualité des informations fournies. De plus, cette direction pilote le comité des Risques et Placements Groupe, focalisé sur l'investissement responsable, et travaille étroitement avec la direction des risques pour intégrer pleinement les considérations liées au risque climatique dans les décisions d'investissement.

Direction	Direction Finances et Risques Groupe
Rôle	Pilote la mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable du Groupe
Responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Articuler les éléments Groupe ;</li> <li>• Faire respecter les orientations stratégiques du Conseil d'Administration ;</li> <li>• Suivre le portefeuille consolidé (seuil, critères);</li> <li>• Définir et proposer des d'indicateurs et critères de durabilité communs;</li> <li>• Veiller à l'efficacité du travail mené avec EGAMO, notamment pour la production des éléments quantitatifs du rapport ;</li> <li>• Vérifier la capacité du rapport à être produit dans les délais ;</li> <li>• Piloter et animer le comité des Risques et Placements Groupe traitant l'investissement responsable.</li> </ul>



### Direction des Investissements des Maisons

À l'échelle des Maisons, la Direction des Investissements est chargée d'adapter et d'implémenter la politique d'investissement responsable définie au niveau du Groupe, tout en développant des initiatives spécifiques à chaque Maison. Parmi ses responsabilités figurent la rédaction de rapports ESG climatiques propres à chaque Maison, la collecte des informations nécessaires pour aligner les politiques sur les directives du Groupe, et la réalisation de contrôles de cohérence et de validation des contenus spécifiques à leur entité. Cette direction joue également un rôle essentiel dans la préparation et la vérification des documents en vue d'audits, garantissant l'exactitude et la fiabilité des informations fournies.

<b>Direction</b>	<b>Direction des investissements des Maisons</b>
<b>Rôle</b>	Prendre en compte à minima la politique définie au niveau Groupe et définir les initiatives particulières relatives à la Maison, ainsi que ses politiques en matière de durabilité
<b>Responsabilités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédiger leur propre rapport ESG climat ;</li> <li>• Collecter les éléments nécessaires pour la politique ISR Groupe ;</li> <li>• Vérifier les informations Groupe et effectuer des contrôles de cohérence ;</li> <li>• Valider les contenus portant sur leur Maison ;</li> <li>• Enregistrer les pièces nécessaires et vérifier la sincérité des informations en cas d'audit ;</li> </ul>

## 6. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou des sociétés de gestion et mise en œuvre

### 6.1 Groupe VYV acteur engagé et de changement

L'exercice des droits de vote représente un des axes d'engagement fort d'une politique d'investisseur responsable, pour protéger les intérêts des clients du groupe mais également pour promouvoir la responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance au sein de ces entreprises.

La stratégie d'engagement est appliquée à la partie cotée du portefeuille et concerne les positions détenues en actions. EGAMO, en tant que société de gestion, propose et met en œuvre cette stratégie. Elle exerce les droits de vote sur toutes les sociétés présentes dans les portefeuilles d'actions en titres vifs, couvrant l'ensemble des OPC et mandats qu'elle gère.

#### Cadre d'Action pour l'Exercice des Droits de Vote

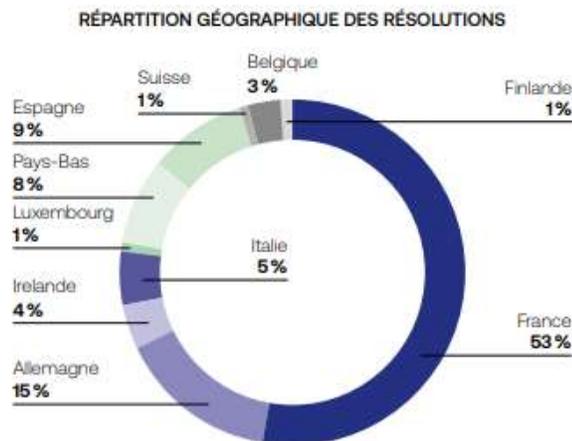
- Application Universelle des Droits de Vote : EGAMO exerce son droit de vote de façon systématique lors des assemblées générales sans exclusion de seuil de détention ou de pays, avec une attention particulière pour la zone Euro.



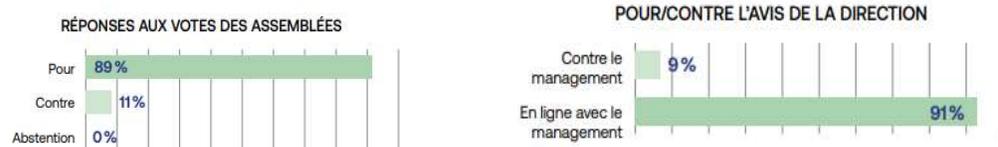
- Prévention des Conflits d'Intérêts : Face à d'éventuels conflits d'intérêts, EGAMO choisit la prudence en s'abstenant de participer au vote, assurant ainsi la préservation de l'intégrité de ses actions.
- Adaptation des Politiques de Vote : Des politiques de vote sur mesure sont élaborées pour certains mandats spécifiques, permettant d'ajuster les décisions de vote aux besoins et aux droits spécifiques des clients.
- Interdiction du Prêt de Titres : Afin de garantir une mise en œuvre fluide et ininterrompue de sa politique de vote, EGAMO renonce à la pratique du prêt de titres.

### Bilan de vote d'Egamo

Sur l'année 2023, et pour l'ensemble de ses comptes, Egamo a voté pour plus de 1300 résolutions, dans le cadre de 75 assemblées générales distinctes. Les entreprises françaises représentant toujours une part importante de leurs investissements et le nombre de résolutions en Assemblée Générale des sociétés françaises étant supérieur à celui des sociétés en Zone Euro hors France et il est logique de constater que près de 50% de leurs votes concernaient des valeurs basées en France :



Sur l'ensemble des résolutions proposées, Egamo a voté favorablement à 1321 résolutions et voté contre 126 résolutions. Par ailleurs, les votes « contre » touchent exclusivement des résolutions sur une thématique de gouvernance : l'élection ou la réélection de membres de conseil d'administration qui ne garantissait pas un taux d'indépendance suffisant au sein de cette entité, une politique de rémunération qui manquait de transparence sur les critères de performance associé aux bonus, aux plans d'intéressement à long terme de certains dirigeants ou qu'ils ont jugée excessive.



Egamo a également fait 126 votes contraire à la recommandation de la direction de la société ; ces votes concernent pour la quasi-totalité des résolutions proposées par le management au



sujet d'élection de membres au conseil d'administration, de politiques de rémunération ou encore d'augmentation de capital. Ces votes opposés à l'avis de la direction sont principalement ceux précédemment mentionnés pour lesquels ils ont émis un refus.

L'engagement avec les émetteurs est un élément essentiel de la politique d'investissement responsable d'Egamo. Il consiste à inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques ESG dans la durée, grâce à un dialogue constructif et un suivi réalisé sur le long terme.

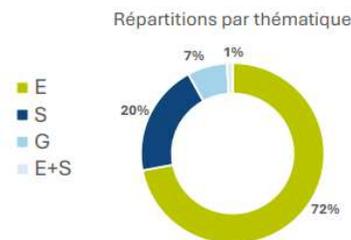
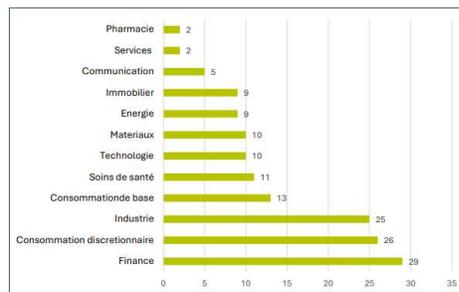
En 2023, la mise en œuvre de notre politique d'engagement s'est concrétisée par de multiples actions menées par Egamo et de nouvelles adhésions à des initiatives collectives.

### Renforcement de l'engagement actionnarial via EGAMO

151 actions d'engagements auprès de 135 entreprises (+ 50% par rapport à 2022):

- **85** engagements individuels répartis sur 4 thématiques : part des administrateurs salariés au CA; indépendance du conseil; nombre de controverses relatives aux droits humain et du travail; relais de la campagne « Scientific Based target » du CDP.
- **6** engagements ciblés à la suite de controverses (*pollution aux hydrocarbures, déforestation, atteinte à la biodiversité, financement de pays ne respectant pas les grandes conventions internationales*).
- **60** engagements collaboratifs répartis sur 2 thématiques : *climat, forêt et eau avec le CDP et protéines durables avec FAIRR*

Répartition des actions d'engagement par secteurs et par thématiques ESG



### Adhésion à de nouvelles initiatives

- **Signature des PRI par le groupe**, pour toutes les Maisons
- **L'UMR adhère au FAIR**: le collectif des acteurs de la finance à impact social, qui s'engagent pour favoriser le retour à l'emploi et au logement pour les personnes exclues, le développement des énergies renouvelables et de l'agriculture biologique, le soutien à l'entrepreneuriat dans les pays en développement.
- **Egamo adhère à Climate Action 100+**: initiative mise en œuvre par cinq réseaux d'investisseurs (*Asian Investment Group on Climate Change (AIGCC), Ceres, Investor Group on Climate change, IIGCC et Principles for Responsible Investment (PRI)*), qui regroupe plus de 700 investisseurs mondiaux gérant plus de 68 000 milliards de dollars d'actifs. *Climate Action 100+* vise à assurer que les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre au monde prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique



## 7. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

À ce jour, le Groupe VYV n'est pas tenu de produire un rapport sur la part de leur investissement aligné sur la taxonomie européennes en consolidée en raison de son statut d'Union Mutualiste de Groupe. Contrairement aux mutuelles, les UMG ne sont pas explicitement incluses parmi les entreprises soumises à l'obligation de publier des informations non financières, conformément à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE consolidée.

Selon le communiqué de l'AMF du 23 mars 2022, la définition d'Entité d'Intérêt Public applicable est celle de la directive comptable (directive UE 2013/34 - articles 1er et 2nd), et non celle mentionnée au III de l'article L.820 du Code de commerce. En France, seules les entités ayant une forme juridique commerciale (SA, société en commandite par actions, SARL, SAS, etc.) sont concernées par l'obligation de publier des informations liées à la taxonomie dans leur DPEF. Par conséquent, les UMG et les mutuelles sont exclues du champ d'application du règlement taxonomie.

En 2023, les travaux du groupe se sont concentrés sur le respect des obligations pour la seule structure assujettie, MUTEX. En 2025, pour l'exercice 2024, trois autres entités du groupe (Harmonie Mutuelle, MGEN et MNT) devront également publier les informations relatives à la taxonomie dans le cadre du rapport de durabilité CSRD.

### 7.1 Part des investissements durables

Le Pacte vert de la Commission Européenne, publié en 2019, a pour ambition de faire de l'Union Européenne le premier continent neutre sur le plan climatique d'ici à 2050. Pour orienter l'épargne et diriger les investissements vers des entreprises engagées pour une croissance soutenable, la Commission Européenne a adopté en 2021 un plan de finance durable visant à mobiliser le secteur financier. L'une des mesures phares de ce plan est le règlement Taxonomie, qui classe les activités économiques selon leur durabilité environnementale, à condition qu'elles respectent des critères techniques spécifiques. Ce règlement inclut les activités d'assurances comme « éligibles ».

Les objectifs de la Taxonomie UE sont :

- Encourager les entreprises à évaluer leur positionnement par rapport à la trajectoire de transition durable de l'UE.
- Permettre aux acteurs financiers de privilégier l'allocation de financements aux actifs/projets les plus alignés à cette trajectoire.

Le règlement crée une classification des activités économiques en fonction de leur potentiel de contribution à six objectifs environnementaux définis par l'UE :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique



- Protection et utilisation durable des ressources hydriques et marines
- Transition vers une économie circulaire
- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

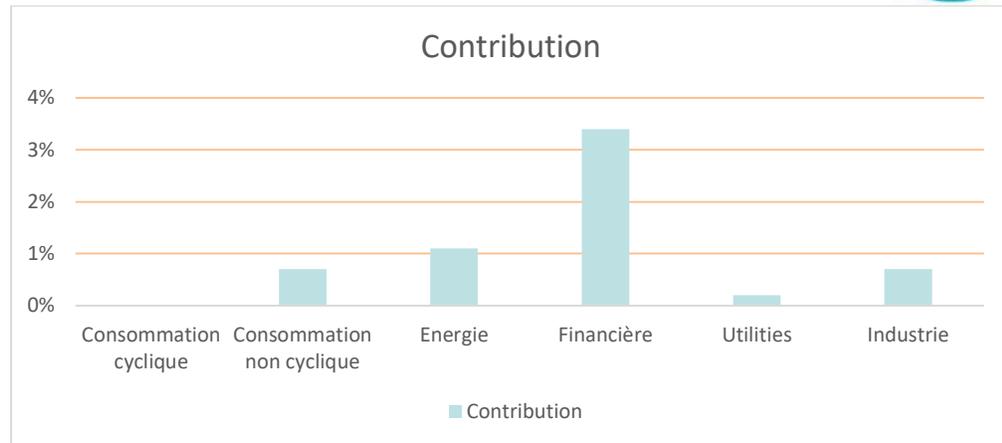
EGAMO, société de gestion filiale du groupe utilise l'outil d'alignement à la taxonomie UE du fournisseur de données MSCI. Cet outil identifie les émetteurs remplissant les critères minimums de la taxonomie européenne : contribution significative aux objectifs environnementaux, ne pas nuire de manière significative (Do No Significant Harm) et garanties sociales minimales (Minimum Social Safeguards). Cette analyse se traduit par une estimation de l'alignement sur la taxonomie européenne en pourcentage maximum du chiffre d'affaires. Cette métrique indique le pourcentage estimé du chiffre d'affaires d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, basé sur le modèle MSCI Sustainable Impact Metrics.

Les entreprises sont exclues de la liste si elles :

- Ont des controverses environnementales de type "rouge" et "orange", ainsi que des controverses sociales et de gouvernance de type "rouge", car elles ne satisfont pas aux critères "Do No Significant Harm" et "Minimum Social Safeguards" de la taxonomie européenne.
- Sont producteurs de tabac ou tirent 5 % ou plus de leurs revenus de la fourniture, distribution ou vente au détail de produits du tabac.
- Sont impliquées dans des armes controversées.

Le résultat final est obtenu en réalisant la somme pondérée par le poids de chaque ligne du résultat de chaque émetteur privé.

Année	2023	2022
Part du portefeuille alignée à la Taxonomie européenne	6,6%	6,7%
Taux de couverture	73,3%	40,5%
Part de l'univers d'investissement alignée à la Taxonomie européenne	5,2%	4,7%
Taux de couverture	96%	90,6%



L'augmentation du taux de couverture est particulièrement significative, indiquant qu'EGAMO a évalué une plus grande partie de son portefeuille par rapport aux critères de la Taxonomie. Bien que la part du portefeuille alignée soit restée relativement stable, la légère baisse résulte de divers ajustements et recalibrations nécessaires pour répondre aux exigences croissantes de durabilité. La progression de la part de l'univers d'investissement alignée montre une tendance positive vers une économie plus verte, offrant plus d'opportunités pour des investissements responsables. La part du portefeuille alignée à la Taxonomie européenne est supérieure à celle de l'univers d'investissement, confirmant un engagement et une efficacité dans l'intégration des critères de durabilité.

Le Groupe VYV, suit également les parts vertes des émetteurs en portefeuille. La part verte représente les émetteurs en portefeuille ou dans l'univers d'investissement qui réalisent un chiffre d'affaires dans une activité bénéficiant à la transition énergétique et écologique : énergies renouvelables, transports et bâtiments verts, recyclage, protection de la biodiversité.

La source d'information pour cette classification provient de MSCI ESG Research, complétée par l'analyse d'EGAMO

➤ **La part verte 1** rassemble les émetteurs dont le chiffre d'affaires dépasse 50%

- **La part verte 2** rassemble les émetteurs dont le chiffre d'affaires est compris entre 10% et 50%

Part	Portefeuille 2023	Portefeuille 2022
Part verte 1	2,52%	3,27%
Part verte 2	17,72%	13,59%
Total	20,24%	16,86%



## 7.2 Réduction constante des investissements dans les combustibles fossiles

Le Groupe VYV, applique une politique stricte de réduction de son exposition aux activités les plus polluantes, qui concerne principalement les secteurs des énergies fossiles les plus dommageables, comme le charbon et les hydrocarbures non conventionnels, et la renforce régulièrement par de nouvelles exclusions et des seuils plus bas.

Nous avons mis en place une politique très restrictive sur le charbon, l'un des principaux contributeurs au changement climatique. Le désinvestissement de l'industrie du charbon est une étape cruciale pour la protection du climat, et notre politique d'exclusion reflète cet engagement :

Exclusions sur le charbon	Seuil	Actifs concernés
Production de charbon thermique (M° tonnes extraites)	10 M° de tonnes par an	Nouveaux investissements et stock à compter de 2030
Part du charbon thermique dans le chiffre d'affaires	20% (part du CA)	
Producteurs d'électricité : puissance installée des centrales au charbon thermiques	10 GWh 5 GWh à compter de 2025 10 GWh à compter de 2030	
Producteurs d'électricité : Part d'électricité issue du charbon	20% (% de la production ou de la capacité installée)	

Notre exposition aux émetteurs détenant des mines de charbon thermique se limite à 4 émetteurs, représentant 5,65% de nos actifs privés. La liste des émetteurs privés en portefeuille, qui possèdent des mines de charbon thermique ou développent de nouvelles capacités de production d'électricité à base de charbon thermique, est établie grâce à l'initiative Global Coal Exit List, lancée par l'ONG Urgewald.

Emetteurs	Expositions en €
Enel S.p.A.	173 524 700
ENBW Energie B-W	36 338 402
Fortum Corporation	3 770 080
Air Products & Chemicals Inc	603 995
Total	214 237 179

Le groupe VYV applique également une politique restrictive sur le secteur des hydrocarbures, en excluant tout nouvel investissement sur des émetteurs dont plus de 20% du chiffre d'affaires provient des hydrocarbures non conventionnels (sables bitumineux, pétrole et gaz de schiste, forage arctique, pétrole extra-dense, forages en eaux très profondes).

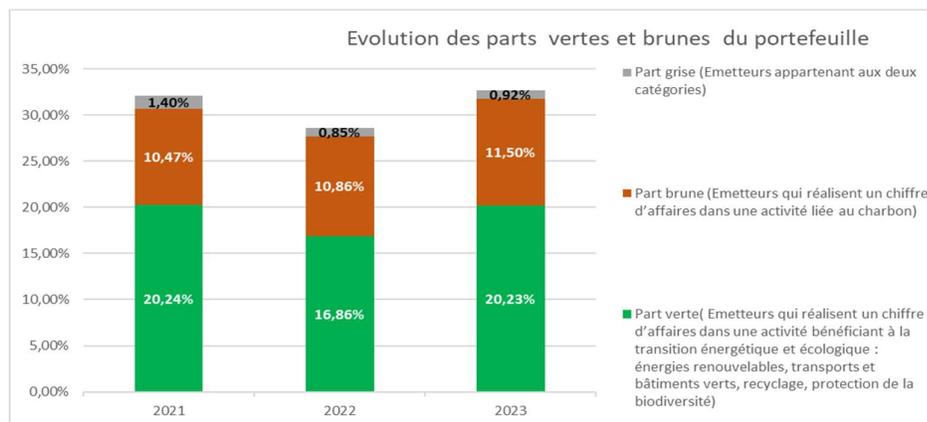


Un indicateur mesure la part des émetteurs privés dans le portefeuille ayant des activités dans les combustibles fossiles, y compris l'extraction, la transformation, le stockage ou le transport de pétrole, de gaz naturel, de charbon thermique ou de charbon métallurgique. Cet indicateur, correspondant à l'Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité numéro 4 défini par la réglementation SFDR, est alimenté par les données de MSCI ESG Research. Les résultats sont obtenus en pondérant chaque ligne du portefeuille par le poids de chaque émetteur privé.

	2023	2022
Part des investissements dans le portefeuille réalisé dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	5,41%	5,82%

La part brune représente la part du CA des émetteurs dont l'activité est liée au charbon :

- Part brune 1 : **9,23% des encours du portefeuille**
  - ✓ Chiffre d'affaires  $\geq$  30% dans la production d'électricité à base de charbon thermique ou dans l'exploitation d'une mine de charbon thermique
  - ✓ Capacité de production d'électricité à base de charbon thermique  $\geq$  10GW,
  - ✓ Extraction annuelle de charbon thermique  $\geq$  20Mt
  - ✓ Expansion de nouvelle production d'électricité à base de charbon ou de nouvelle mine de charbon
- Part brune 2 : **1,24% des encours du portefeuille**
  - ✓ Chiffre d'affaires  $\geq$  20%, capacité électrique  $\geq$  5GW ou extraction charbon  $\geq$  10Mt
- Part brune 3 : **0% des encours du portefeuille**
  - Chiffre d'affaires  $\geq$  10%





## 8. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris

### 8.1 Alignement du portefeuille sur les accords de Paris

L'Accord de Paris, établi en 2015 lors de la COP21, vise à contenir le réchauffement climatique "nettement en dessous de 2 °C" par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre les efforts pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C. Ce seuil de 1,5 °C, défini par le GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat), est essentiel pour respecter les objectifs de l'Accord de Paris. La date cible de 2050 est alignée avec l'objectif de neutralité climatique de l'UE d'ici 2050, annoncé par la Commission Européenne.

Dans ce cadre, le Groupe VYV a mis en œuvre une stratégie de décarbonation du portefeuille, d'intégration des risques de durabilité et de recherche d'un impact environnemental positif.

Plusieurs engagements ont été validés et sont progressivement mis en œuvre :

- **Réduire de 50 % les émissions de CO<sub>2</sub>** des émetteurs privés détenus directement dans les portefeuilles (mandats et fonds dédiés) **d'ici 2030**, par rapport aux niveaux de 2019. Cet objectif couvrait initialement les scopes 1et 2 et a été mesuré par l'empreinte carbone (tonnes de CO<sub>2</sub> par million d'euros investi).

 *Objectif initial de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> atteint dès fin 2022*

Portefeuille émetteurs privés	Empreinte carbone Scopes 1& 2 TCO <sub>2</sub> /M€ investi	Evolution
2019	85	
2022	45	- 47%

En 2023, nous avons élargi la mesure des émissions de CO<sub>2</sub> au Scope 3 et commencé à travailler sur la trajectoire de baisse jusqu'en 2050, de façon à :

- **Aligner notre portefeuille sur les objectifs de l'Accord de Paris.**

 *En élargissant la mesure au Scope 3, la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> en 2023 est plus modeste*

Portefeuille émetteurs privés	Empreinte carbone Scopes 1,2 &3 TCO <sub>2</sub> /M€ investi	Evolution	Indice MSCI Europe
2022	616		-
2023	601	- 2,4%	522



- **Doubler la part verte des investissements d'ici 2025**, en augmentant la part de marché dans les obligations vertes et les fonds thématiques climat ou labellisés.



*Evolution des encours verts et durables en 2023*

	31/12/2022	31/12/2023
<b>Obligations durables</b>		
<i>en M€</i>	855	1 339
<i>en % du portefeuille obligataire</i>	9,20%	11,30%
<b>Fonds labellisés ISR</b>		
<i>en nombre de fonds</i>	26	42
<i>en % des encours des fonds</i>	20,50%	40,20%
<b>Part verte du portefeuille</b>		
<i>en % des encours d'émetteurs privés</i>	16,86%	20,23%

- **Exclure tout nouvel investissement en charbon thermique dès 2022** et ne plus en détenir d'ici 2030, quelle que soit la zone géographique.
- **Exclure tout nouvel investissement dans les entreprises** dont plus de 20 % des revenus proviennent de l'exploitation des **hydrocarbures non conventionnels**.

Cette politique vise à établir un cadre commun d'objectifs minimums pour l'ensemble des entités du Groupe VYV, tout en leur laissant la responsabilité de déployer les actions nécessaires pour atteindre ces objectifs globaux.

## 8.2 L'intensité carbone du portefeuille

Pour identifier les émetteurs ayant un modèle d'affaires fortement intensif en carbone et ceux contribuant le plus aux émissions de carbone de notre portefeuille, nous mesurons l'intensité carbone de notre portefeuille, exprimée en tCO<sub>2</sub>e par million d'euros de chiffre d'affaires (tCO<sub>2</sub>e/m€ de CA) ou en tCO<sub>2</sub>e par million d'euros de PIB pour les obligations souveraines (tCO<sub>2</sub>e/m€ de PIB), ainsi que les émissions financées, c'est-à-dire les émissions absolues correspondant à nos investissements, rapportées à la valeur de l'entreprise.

Les résultats de ce premier reporting sur les scopes d'émissions 1, 2 et 3 nous permettent de faire un état des lieux exhaustif de notre intensité carbone. A un niveau plus granulaire, cela nous permet également de mettre en évidence les entreprises ayant une performance en décalage avec leurs pairs. L'évolution de ces résultats pourra nous permettre d'évaluer la pertinence de nos arbitrages d'investissement. Notre marge de manœuvre est davantage limitée dans le cas des investissements dans des fonds ouverts.



### Intensité carbone des émetteurs souverains

Obligations d'Etat	Montant en €	Taux de couverture	Emissions Totales en tCO <sup>2</sup> Scopes 1 2 3	Intensité Scopes 1 2 3	Evolution 2022 2023
Au 31/12/2023	5 623 768 103	76%	11 813	159	-3%
Au 31/12/2022	4 848 379 546	79%	13 576	164	

### Intensité carbone des émetteurs privés

Obligations d'entreprises	Montant en €	Taux de couverture	Emissions Totales en tCO <sup>2</sup> Scopes 1 2 3	Intensité Scopes 1 2 3	Evolution 2022 2023	Empreinte Scope 1 2 3	Evolution 2022 2023
Au 31/12/2023	9 888 264 595	89%	3 908 065	742	-3%	571	-6%
Au 31/12/2022	9 782 356 681	84%	3 918 883	768		604	

Actions cotées	Montant en €	Taux de couverture	Total Emissions Scope 1 2 3 tCO <sub>2</sub> e	Intensité Scope 1 2 3	Evolution 2022 2023	Empreinte Scope 1 2 3	Evolution 2022 2023
Au 31/12/2023	1 014 552 44	94%	76 919	1016	16%	976	19%
AU 31/12/2022	496 602 966	96%	33 665	854		793	

Fonds actifs cotés	Valeur de réalisation	Taux de couverture	Total Emissions Scope 1 2 3 tCO <sub>2</sub> e	Intensité Scope 1 2 3	Evolution 2022 2023	Empreinte Scope 1 2 3	Evolution 2022 2023
Au 31/12/2023	3 319 982 278	51%	624 273	1 417	34%	511	27%
Au 31/12/2022	4 414 610 915	20%	325 023	938		375	



### Intensité carbone des fonds non cotés

Emetteurs cotés privés	Valeur de réalisation	Taux de couverture	Total Emissions Scope 1 2 3 tCO2e	Intensité Scope 1 2 3	Evolution 2022 2023	Empreinte Scope 1 2 3	Evolution 2022 2023
Fonds cotées 2023	1 337 300 392	68%	444 496	581	-61%	300	-25%
Fonds cotées 2022	922 855 640	68%	288 038	938		375	

### Intensité carbone de nos actifs immobiliers physique

Le groupe VYV s'appuie sur les données et les analyses fournies par MSCI pour réaliser une analyse extra-financière des actifs immobiliers des différentes Maisons du Groupe (détenus en direct ou via fonds d'investissement).

La méthodologie MSCI permet d'analyser les risques physiques et de transition pour un portefeuille immobilier et de traduire ces risques en impact financier sur la valeur du portefeuille à horizon 2100. Les actifs immobiliers du Groupe ont ainsi fait l'objet d'une mesure d'exposition au risque physique actuel (risque d'inondation, températures extrêmes, événements climatiques et feux de forêt) et projeté à horizon 2050. L'analyse des risques de transition peut être modélisée selon différents scénarios d'alignement avec une trajectoire carbone (basée sur 4 modèles scientifiques différents : AIM/CGE, IMAGE, GCAM et REMIND), prenant en compte les évolutions attendues en termes de démographie, de mix énergétique et de coût du carbone. La mesure d'intensité carbone (kg CO2E/m2/an) est à ce jour réalisée sur la base de proxys sectoriels et géographiques provenant des bases de données MSCI. A terme, la mesure d'intensité carbone sera calculée à partir de la consommation réelle des bâtiments pour lesquelles des outils informatiques permettant la centralisation d'informations sont en cours de développement au sein du Groupe VYV. Le scénario retenu pour l'analyse des actifs immobiliers du Groupe est le scénario REMIND (utilisé par la NGFS et la Banque de France) à 3°C sur le risque physique et 1,5°C sur le risque de transition.

L'intensité carbone de nos **actifs immobiliers physique détenus en direct** est de 35kg CO2e/kg/m2/an. Le risque physique et le risque de transition sont contenus et représentent respectivement 0,06 et 6,78% du portefeuille immobilier physique.

L'intensité carbone des **actifs immobiliers détenus via des fonds d'investissement** est de 50,78kg CO2e/kg/m2/an. Le risque physique et le risque de transition représentent respectivement 1,09 et 11,92% des actifs immobiliers détenus via fonds d'investissement.



## 9. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

### 9.1 Alignement avec les objectifs de durabilité des COP

La biodiversité et son capital naturel jouent un rôle essentiel dans la santé environnementale et le bien-être socio-économique mondial. Elle fournit des services écosystémiques vitaux, tels que l'air pur, l'eau potable, et des ingrédients pour des médicaments, tout en contribuant à la sécurité alimentaire par la pollinisation des cultures. Des écosystèmes diversifiés renforcent la résilience des sociétés face aux crises, en agissant comme des remparts naturels contre les maladies et les parasites.

Le Groupe VYV reconnaît ces liens entre biodiversité, santé humaine et stabilité sociale. En intégrant la biodiversité dans sa stratégie d'investissement, il vise à atténuer les risques financiers liés à la dégradation environnementale et à promouvoir un développement durable soutenant les communautés locales.

La stratégie du Groupe VYV repose sur la double matérialité des impacts et dépendances des émetteurs sur la biodiversité, évaluant les répercussions de leurs activités sur l'environnement et les effets de la dégradation environnementale sur leurs opérations à long terme.

Conformément aux règles de la COP15 sur la diversité biologique, le Groupe VYV s'efforce de conserver la diversité biologique et d'utiliser durablement ses composants.

Le concept de biodiversité, bien que connu et ancien, reste difficile à référencer et à calculer en raison de sa nature multidirectionnelle et thématique. L'accès aux données sur la biodiversité est souvent complexe et nécessite diverses approches pour un suivi efficace. Pour cela, nous nous sommes dotés de plusieurs outils et indicateurs.

Notre stratégie biodiversité repose sur plusieurs étapes clés :

#### 1. Collecte de données :

- Nous rassemblons les informations fournies par nos quatre principaux éditeurs de données : Carbon 4 Finance, MSCI ESG et Bloomberg. Cela nous permet de mesurer et comprendre nos impacts et dépendances en matière de biodiversité que nous rapprochons à des thèmes.
- Nous intégrons également les informations de notre société de gestion Egamo, qui suit le pilier environnement (E) de l'ESG. La biodiversité est un indicateur clé du thème Capital naturel. Egamo utilise le module SFDR de MSCI pour suivre certains indicateurs et les controverses liées à la biodiversité des émetteurs privés.

2. Mesure et suivi : nous évaluons nos impacts environnementaux et la dépendance de nos émetteurs en adoptant une vision des thèmes prioritaires liées à la biodiversité tels que la déforestation, la pollution, la gestion de l'eau et la préservation du capital naturel.

3. Gouvernance et engagement : nous avons mis en place une gouvernance dédiée pour travailler sur notre stratégie de biodiversité, ainsi que des exclusions spécifiques, qui ont vocation à être renforcées.



## 9.2 Suivi des impacts et dépendances du portefeuille sur la biodiversité

### Score Global MSCI

Afin d'analyser les impacts et dépendances de notre portefeuille sur la biodiversité, nous suivons le score de biodiversité développé par MSCI et calculé par EGAMO. Ce score analyse les 4 impacts suivants :

- Impact négatif sur la biodiversité
- Impact négatif sur la communauté
- Surexploitation et épuisement des ressources naturelles
- Perte de valeur économique

Le score de biodiversité est calculé sur une échelle de 1 à 10, 10 étant la meilleure note. Le portefeuille global du Groupe VYV atteste d'une meilleure note sur le critère biodiversité et utilisation des sols que l'univers d'investissement (7,5 vs. 4,5) tout augmentant d'une année à l'autre (variation de 0,9 points depuis 2022). Cependant le taux de couverture du portefeuille comme de l'univers d'investissement restent très bas (5,1% et 4,01% respectivement) ce qui démontre que ce score n'est pas représentatif de l'ensemble du portefeuille.

Score du portefeuille sur le critère biodiversité et utilisation des sols (allant de 0 à 10, 10 étant le meilleure score)	2023	2022
Portefeuille	7,5	6,6
Taux de couverture	5,1%	3,4%
Univers d'investissements	4,8	4,5
Taux de couverture	4%	3,6%

### Notre empreinte Biodiversité

L'empreinte d'artificialisation totale de notre portefeuille, mesurée par un score d'impact, atteint 974 MSAppb (pour notre portefeuille consolidé coté avec un taux de couverture de 98%). Lorsque ce score est ajusté par milliard d'euros investis et comparé à l'indice STOXX 600, il est similaire, avec 68 MSAppb par milliard d'euros pour notre portefeuille contre 66 MSAppb pour le STOXX 600. En ce qui concerne le taux de couverture, il se situe à 57,5% de l'encours total, avec un montant couvert de 16,1 milliards d'euros, mais la couverture des actifs analysable est de 98%.

La métrique MSAppb, développée par Carbon4 Finance et la CDC Biodiversité, permet d'agrèger les impacts sur les milieux terrestres et aquatiques, à la fois statiques et dynamiques. Elle vise à évaluer l'impact global des investissements sur la biodiversité. Le Groupe VYV utilise cette métrique tout en suivant de près les progrès méthodologiques du marché pour sélectionner les indicateurs les plus représentatifs des impacts de notre portefeuille sur la biodiversité, dans un domaine en évolution et où la méthodologie s'affine.

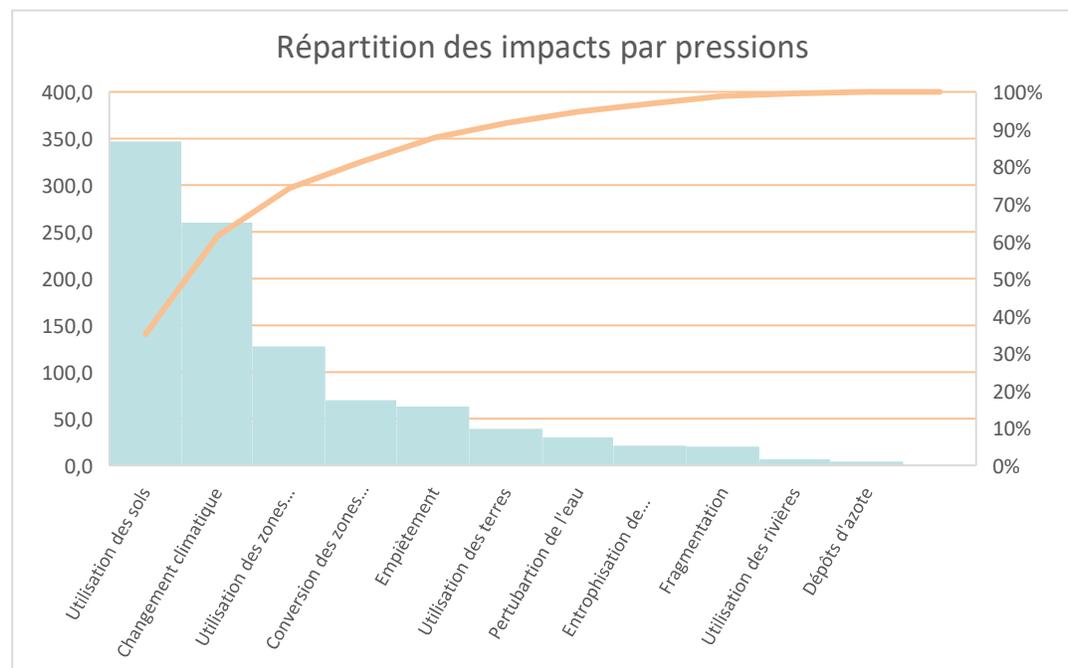


La quantification de l'empreinte biodiversité se fait en deux étapes :

1. Identifier les liens entre les activités économiques et les différentes pressions sur la biodiversité, telles que définies par l'IPBES, en évaluant la contribution de l'activité économique à ces pressions (utilisation des terres, impact climatique).
2. Analyser l'impact de ces pressions sur la biodiversité et le quantifier en MSA.km<sup>2</sup> (Mean Species Abundance par km<sup>2</sup>), une métrique décrivant l'intégrité des écosystèmes et la superficie affectée. Les impacts, qu'ils soient statiques (impacts passés sur la biodiversité) ou dynamiques (impacts actuels), sont agrégés sous la métrique MSAppb pour faciliter la comparaison entre différents portefeuilles et émetteurs.

Une des métriques développées par Carbon 4 Finance est le MSA.Km<sup>2</sup> donnant un aperçu de la bétonisation des espaces utiliser par les émetteurs en portefeuille. Concrètement 1 MSA.km<sup>2</sup> perdu équivaut à la bétonisation totale de 1 km<sup>2</sup> d'espace naturel vierge. Sur le périmètre Groupe VYV consolidée, la valeur en MSA.km<sup>2</sup> de notre portefeuille d'entreprises est de 116 MSA.Km<sup>2</sup> pour l'espace aquatique (hors océans et mers) et de 2345 MSA.Km<sup>2</sup> pour l'espace terrestre. De ce fait notre portefeuille a contribué à l'artificialisation d'environ 2345 KM<sup>2</sup> selon la méthodologie Carbon 4 finance et CDC biodiversité.

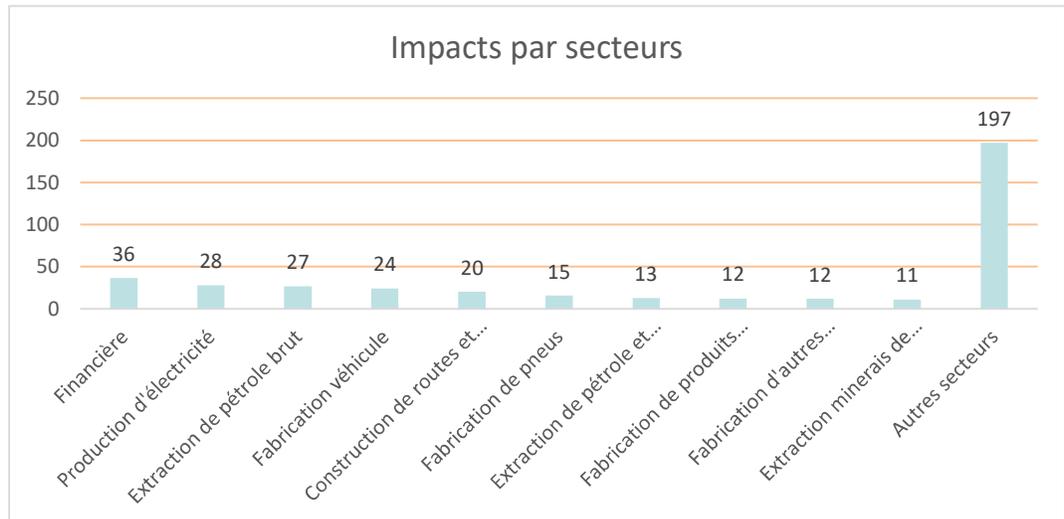
Le Groupe VYV s'appuie sur la répartition des 11 pressions exercées sur la biodiversité par secteurs et émetteurs, pour évaluer l'impact de son portefeuille. Les pressions les plus importante restent celle les plus facilement quantifiables que sont l'usages des sols, le changement climatique et l'utilisation des zone humides. Ces 3 impacts représentent 75% des impacts totaux du portefeuille.



L'analyse des pressions par secteur, montre que les secteurs manufacturiers et de la construction sont les plus dommageable en raison de l'exploitation des ressources naturelles dans leurs processus de production. Notre portefeuille est principalement exposé au secteur financier, ce qui en fait le secteur ayant la plus forte contribution aux pressions. Les secteurs de



la production électrique et de l'extraction pétrolière occupent respectivement les deuxième et troisième places des secteurs les plus impactants. La forte exposition à EDF explique en partie la pression exercée par le secteur de la production électrique, en raison de l'utilisation importante des sols. Pour l'extraction de pétrole, la nature même de l'activité, malgré une faible exposition relative, en fait le troisième secteur le plus impactant



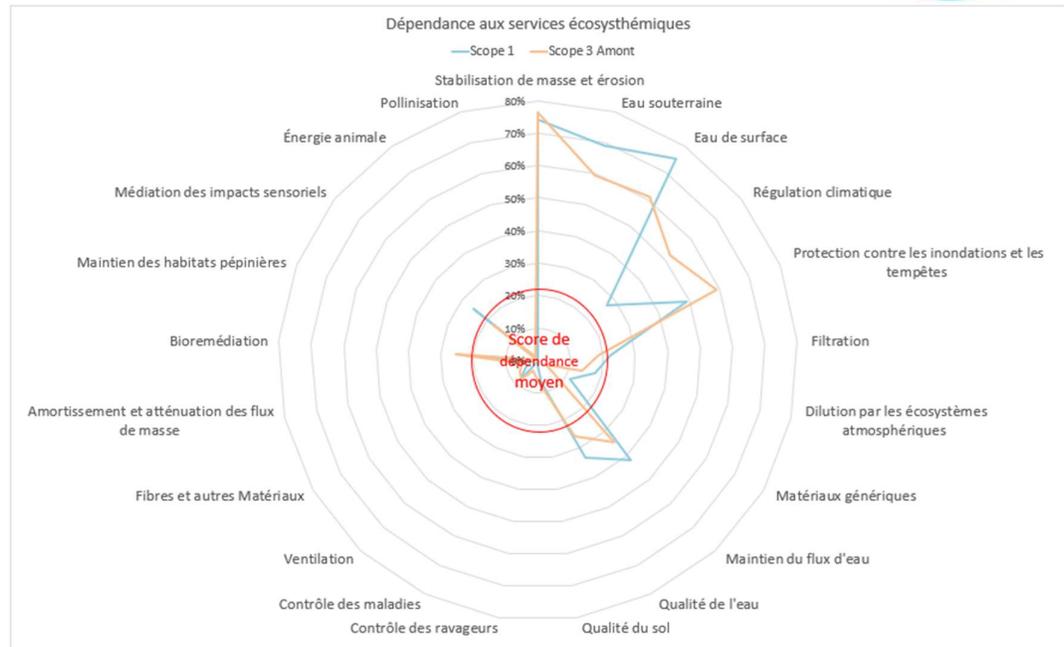
### Dépendance

La compréhension des impacts de notre portefeuille sur la biodiversité est la première étape d'évaluation de nos émetteurs, mais cela ne couvre pas toutes les interactions entre les émetteurs et la biodiversité ; il est également crucial de considérer la dépendance des émetteurs aux services écosystémiques.

Le modèle différencie les émetteurs corporates et financiers des émetteurs souverains, les dépendances des premiers étant calculées selon la même approche et évaluées par scope (Scope 1 et Scope 3 amont), tandis que les émetteurs souverains sont analysés séparément, leur dépendance étant calculée en fonction de la consommation.

Développée par Carbon4 Finance, la méthodologie évalue la dépendance des émetteurs aux services écosystémiques via le "Overall Dependency Score," qui mesure la dépendance moyenne des activités d'une entité et de sa chaîne de valeur.

Le niveau moyen de dépendance de notre portefeuille est de 10 % pour le Scope 1 et de 11 % pour le Scope 3 amont, ce qui est relativement faible comparé aux 13 % et 12 % du STOXX 600 pour les mêmes scopes, respectivement, permettant de positionner notre portefeuille par rapport à un indice européen large. L'analyse des dépendances par service écosystémique révèle des dépendances inégales selon les services.



L'analyse des dépendances des émetteurs souverains nous indique que 12% de la production des émetteurs souverains est influencée par la consommation des ressources, signifiant une dépendance modérée de leurs activités de production à la demande en ressources naturelles générée par la consommation. Un pourcentage de 12%, bien que non négligeable, est relativement faible et montre que ces émetteurs ont une certaine résilience face aux fluctuations dans la disponibilité des ressources naturelles.

De même, un pourcentage de 13% pour les achats indique que les entités souveraines dépendent modérément des ressources consommées pour leurs achats amont. Cela signifie que les achats effectués pour soutenir les activités de ces entités sont en partie influencés par la demande en ressources naturelles. Ce pourcentage relativement bas suggère que les entités souveraines ont une certaine flexibilité dans leurs stratégies d'approvisionnement, réduisant les risques liés aux perturbations dans l'accès aux ressources naturelles.

#### Difficultés liées au pilotage

Ces modèles reposent souvent sur des proxys, rendant difficile la différenciation au sein d'un même secteur. La difficulté de piloter avec des données en constante évolution et des modèles qui s'affinent continuellement complique encore davantage le pilotage. De plus, les pressions exercées sur les écosystèmes ne sont pas toutes de même importance et sont plus ou moins mesurables, ajoutant une couche de complexité supplémentaire.

Pour surmonter ces défis, notre approche consiste à travailler sur des thèmes spécifiques, tels que la déforestation, qui est responsable de la majeure partie de la perte de biodiversité. La déforestation exerce une pression énorme sur les écosystèmes en détruisant les habitats naturels, perturbant les cycles hydrologiques et contribuant aux changements climatiques.



### Déforestation et exploitation des zones sensibles

La déforestation et l'exploitation des zones sensibles sont des thèmes prioritaires. La production de matières premières telles que le soja, l'huile de palme et le cacao joue un rôle majeur dans la déforestation de régions riches en biodiversité. Pour répondre à ce problème, nous utilisons MSCI ESG, ce qui nous permet d'évaluer les émetteurs en fonction de plusieurs critères.

MSCI ESG permet de déterminer si l'émetteur est un producteur ou un utilisateur de matières premières liées à la déforestation, ce qui permet d'identifier les secteurs les plus à risque. Ensuite, nous évaluons si l'émetteur est impliqué dans des controverses liées à la biodiversité, ce qui peut être un indicateur important de ses pratiques environnementales. Nous examinons également si l'émetteur a un lien direct ou indirect avec la déforestation, afin de mieux comprendre son impact sur les écosystèmes sensibles.

De plus, nous analysons si l'émetteur a des activités dans des zones sensibles et s'il est exposé à des opérations dans ces zones. Cette analyse nous permet d'avoir une vue d'ensemble de l'impact environnemental potentiel de l'émetteur et d'ajuster nos décisions d'investissement en conséquence. En intégrant ces critères dans notre politique, nous pouvons prendre des décisions plus éclairées et alignées sur notre engagement envers la préservation de la biodiversité.

Année	2023	2022
Part des investissements du portefeuille effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	7,88%	2,71%
Taux de couverture	6,47%	3,56%

## 10. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

La démarche d'investisseur responsable du Groupe VYV s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue et d'intégration progressive de nouveaux outils de mesure et d'évaluation des risques et opportunités liés à la durabilité. La prise en compte insuffisante des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pourrait se manifester pour le Groupe de la manière suivante :

- Vulnérabilité du portefeuille contenant potentiellement des valeurs ayant un impact négatif sur les plans environnemental, social ou de gouvernance,
- Présence de controverses dans le portefeuille en gestion,



- Exposition non maîtrisée ou non évaluée aux risques climatiques et de biodiversité dans le portefeuille en gestion,
- Absence de suivi de l'application de la politique d'investissement auprès des gestionnaires d'actifs,
- Application partielle ou non application des exigences ESG définies dans la politique d'investissement par les gestionnaires d'actifs,

La prise en compte des critères ESG s'applique à l'ensemble des investissements du Groupe, qu'ils soient réalisés en direct ou à travers la gestion déléguée et à toutes les typologies d'actifs (entreprises, États, actifs immobiliers ou d'infrastructure), selon des approches adaptées à chaque classe d'actifs et de manière pragmatique en fonction du mode d'investissement et des véhicules juridiques d'exposition (mandats, fonds dédiés, fonds ouverts).

Figure 23 : Définition du risque de durabilité et des incidences négatives



### Cartographie des risques extra-financiers

Dans le cadre de la rédaction de sa première DPEF groupe, le Groupe VYV avaient procédé à l'analyse des risques extra-financiers et réalisé une première cartographie des risques qui a été mise à jour en 2021. Un univers de 31 risques a pu être établi à travers un benchmark. Un outil de cotation Excel a été développé entre juillet et fin août 2021 en amont d'ateliers de cotation organisés avec les interlocuteurs des directions Finances et Risques et Développement Durable.

Cet exercice de cartographie des risques a été réalisé à la fois au niveau du groupe et des maisons. La DPEF 2022 a pris compte ces évolutions.

Pour l'exercice 2023, la cartographie des risques RSE n'a pas évolué, elle sera actualisée en avril 2024 pour préparer le rapport de durabilité exigé par la directive CSRD.

**Les risques extra-financiers bruts du Groupe VYV sont les suivants :**

• **Risques sociaux :**

- Attractivité et rétention, gestion des compétences et émergence des talents ;
- Qualité de vie au travail et santé/sécurité – promotion de la diversité et de l'égalité professionnelle ;
- Diversité, lutte contre les discriminations et le harcèlement.



- **Risques sociétaux :**
  - Ancrage territorial et empreinte sociétale ;
  - Satisfaction et durabilité de la relation client / adhérent / sociétaire ;
  - Adéquation des produits aux enjeux environnementaux et sociétaux, prévention et accompagnement ;
  - Transparence des offres et protection des clients / sociétaires / adhérents.
- **Risques liés aux droits de l’Homme :**
  - Protection et usage des données personnelles ;
  - Respect des droits des patients ;
  - Cybersécurité et continuité de service des systèmes d’informations.
- **Risques transverses :**
  - Probité, lutte contre la corruption et la fraude ;
  - Intégration des enjeux ESG dans les investissements ;
  - Intégration du développement durable dans la stratégie de l’entreprise (dont alignement de la gouvernance avec le nouveau statut d’entreprise à mission) ;
  - Alignement des investissements avec les ambitions stratégiques.
- **Risques environnementaux :**
  - Réduction de l’empreinte environnementale de l’activité ;
  - Adaptation des activités au changement climatique

L’article 8 bis de la Loi Énergie Climat du 27 mai 2021 demande la prise en compte des risques liés au changement climatique, tant pour les risques physiques que de transition, via l’utilisation de plusieurs scénarios, dont au minimum deux scénarios à long terme :

- Un scénario où la température globale augmente de moins de 2° par rapport à l’ère préindustrielle,
- Un scénario de transition tendancielle ou désordonnée, où l’augmentation atteint ou dépasse les 2°.

Le Groupe VyV a mandaté la société Solfica pour réaliser une étude visant à projeter la valeur des portefeuilles d’actifs des entités du Groupe jusqu’en 2050, suivant différents scénarios climatiques déclinés en hypothèses financières. En juillet 2023, l’ACPR a publié de nouveaux scénarios de test de résistance climatique, en continuité avec l’exercice pilote lancé en 2020. Les scénarios de changement climatique utilisés ici en sont directement issus :

Scénarios	Description
Baseline	Normalisation des pentes de courbe de taux dès 2025, et légères fluctuations des taux longs autour de 3%, stabilité des spreads et revalorisation modeste et régulière des actions
Court terme	Hausse de taux en 2026 de +1.5% suivie d’un choc additionnel de +3.5% en 2027 qui conduit les taux d’Etat français 10 ans à près de 8% puis baisse tendancielle pour atteindre environ 3% à partir de 2038. Hausse de spread de 80 bps en moyenne en 2025 puis retour progressif au niveau initial en 2039, et baisse simultanée des actions de 35% en moyenne en 2025, puis hausse régulière de 3% en moyenne par an.
Below 2°	Evolution des taux très proche du baseline (15 bps au-dessus du baseline), des spreads en hausse très faible en 2025 sur la plupart des secteurs, en hausse de 10 bps supplémentaire sur le secteur de l’énergie, puis stabilisation. Hausse très modérée des cours des actions en 2025 (inférieure à 2%), et baisse marquée des secteurs de production pétrolière (-5% environ) et de cokéfaction (-30% environ), croissance stable ensuite à +3% en moyenne par an.



Delayed transition	Les taux s'écartent progressivement du scénario baseline à partir de 2031 jusqu'à un maximum de +0.8% en 2035, pour atteindre un niveau de 3,6% sur le 10 ans français avant de converger vers le niveau de taux du scénario baseline (soit 3,2%). Les spreads augmentent en 2025 de 5 bps en moyenne, la hausse est de 25 bps environ sur les secteurs liés à l'énergie, les actions baissent très légèrement en 2025 sur la plupart des secteurs, d'environ 1%, la baisse est de 20% sur le secteur de production pétrolière et de 70% sur le secteur lié aux produits de cokéfaction
--------------------	---

Les hypothèses financières et méthodologies sont divisées en deux selon les classes d'actifs que sont les obligations et de l'autre côté les actions et l'immobilier.

### Hypothèses financières sur les obligations

Classe d'actifs	Scénarios	Variables fournies par l'ACPR	Ajustements réalisés
Taux Swap Euro	Long terme	Courbes de taux swap jusqu'à la maturité de 150 ans, et évolution fournie par pas de 5 ans jusqu'en 2050	Ajustements linéaires pour compléter les pas annuels
	Court terme	Courbes de taux swap jusqu'à la maturité de 150 ans, et évolution fournie de 2023 à 2027	Projection d'un retour sur les niveaux du baseline au-delà de 2040
Taux Souverains	Baseline	Pas de données fournies	Taux calibrés avec les spreads Etats constatés à la date de valorisation des portefeuilles, versus Swap Euro à la même date et constants sur toute la durée de projection
	Long terme hors baseline (below 2° et delayed)	Taux versus taux swap, 8 pays (France, Allemagne, Italie, Espagne, UK, reste de l'Europe, US et Japon) pour 6 maturités de 6 mois à 10 ans	Spread 10 ans appliqué aux maturités supérieures à 10 ans
	Court terme	Taux versus taux swap du baseline, 4 pays (France, Zone Euro, US et Japon) pour 6 maturités de 6 mois à 10 ans	
Spreads corporate	Long terme	Spread atteint par rapport au spread du baseline, communiqué par pas de 5 ans pour 8 pays (France, Allemagne, Italie, Espagne, UK, Reste de l'Europe, US et Japon) et pour 12 secteurs	Spreads par pays et secteur constatés à la date de valorisation des portefeuilles, considérés constants sur toute la durée de projection pour le baseline, auxquels s'ajoutent les hypothèses de spreads des autres scénarios de long terme
	Court terme	Spread atteint par rapport au spread du baseline de 2025 à 2027, pour 4 pays (France, Zone Euro, US et Japon) et pour 12 secteurs *	Affectation des hypothèses de variations de spreads aux données du baseline, sur les mêmes 8 pays et 12 secteurs que les scénarios long terme

### Hypothèses financières sur les actions et immobiliers

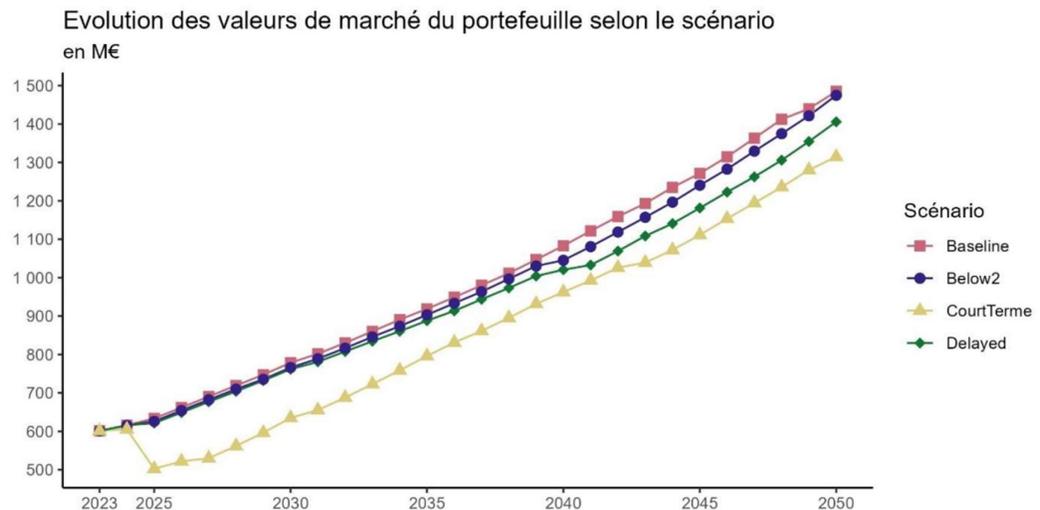
Classe d'actifs	Scénarios	Variables fournies par l'ACPR	Ajustements réalisés
Actions	Baseline	Hypothèses de variations des cours des actions du baseline égales à celles des valeurs ajoutées revalorisées du taux d'inflation (fournies par l'ACPR)	
	Long terme hors baseline	Ecart en % par rapport à l'indice du baseline, pour 4 zones (France, Reste de l'Europe, US et Reste du monde) et pour 22 secteurs	
	Court terme	Ecart en % par rapport à l'indice du baseline, pour 4 zones (France, Zone Euro, US et Japon) et pour 12 secteurs	Affectation des hypothèses sur les mêmes zones et mêmes secteurs que les scénarios de long terme



Immobilier	Long terme	Prix de l'immobilier en pas annuel pour 4 grandes zones (Europe, US, UK et Autres) et 13 régions françaises	Définition d'un indice de prix pour la France, égal à la moyenne des variations régionales
	Court terme	Pas d'hypothèses de prix de l'immobilier	Hypothèses du prix de l'immobilier basées sur celles publiées par le NGFS en 2022 (scénario divergent) complétées par l'analyse historique des prix des SCPI.

Nous avons retenu trois éléments de synthèse principaux pour présenter les résultats : la valeur de marché globale du portefeuille, le rendement comptable global et le taux de plus-value latente.

### Valeur de marché global du portefeuille



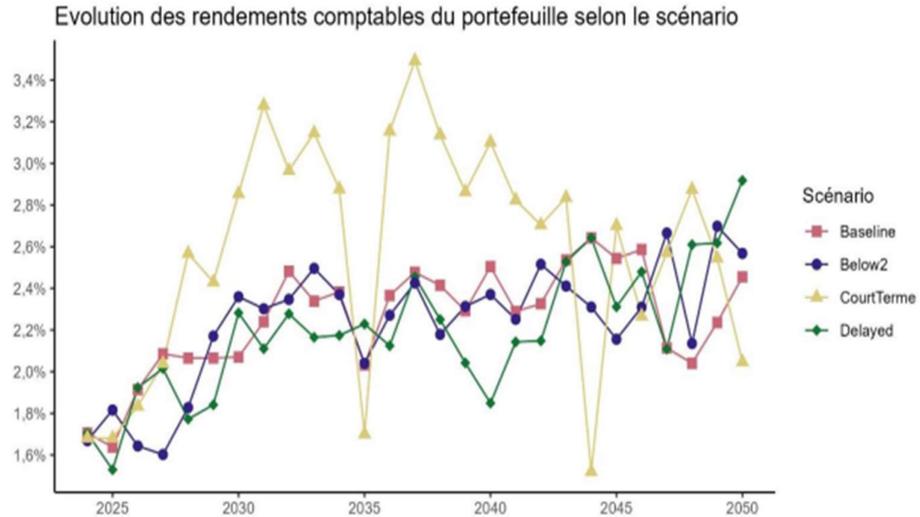
Les valeurs de marché des deux scénarios, baseline et below 2°C, se terminent à des niveaux très proches. Le scénario delayed transition reste en dessous durant toute la deuxième moitié de la projection, tandis que le scénario court terme termine légèrement plus haut. Cela s'explique par des réemplois obligatoires à des taux élevés qui diminuent lentement à partir de 2027. Dans le scénario delayed transition, après un faible choc en 2031, les valorisations se redressent régulièrement, mais trop faiblement pour rattraper celles des trois autres scénarios.

Le portefeuille consolidé détient une proportion significative d'actions. Cependant, les actions des secteurs pétroliers et énergétiques n'étant pas identifiées dans les données disponibles, le portefeuille du Groupe VyV n'est donc pas sensible aux chocs de marché du scénario delayed transition, qui affecte majoritairement ces secteurs.

Le scénario court terme enregistre des résultats plus mauvais en début de période, lors des efforts de transition. Le portefeuille perd 9% en valeur de marché en 2025, principalement en raison de la baisse des actions. Il retrouve sa valeur initiale en 2030, et les résultats se redressent ensuite progressivement, dépassant les valorisations des autres scénarios à partir de 2037. Ce rattrapage est possible grâce à des rendements moyens supérieurs à 6% sur les emprunts d'État et 7% sur les dettes corporate, taux qui prévalent pour les réemplois jusqu'en 2035.

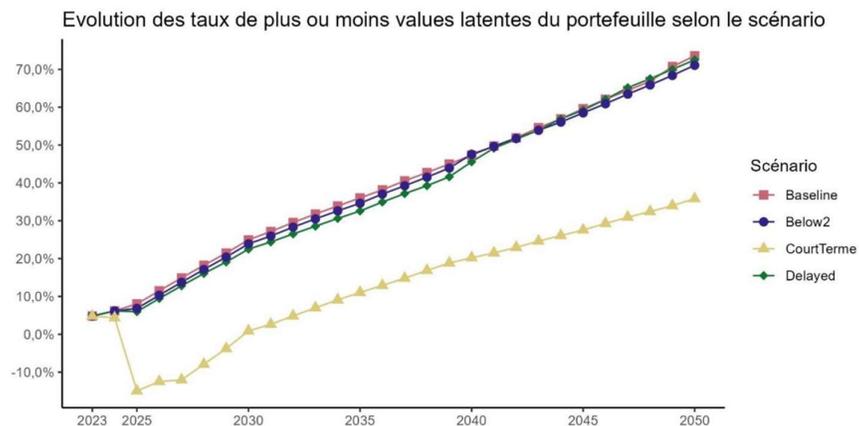


## Impact rendement comptable



Le rendement comptable du scénario court terme est plus élevé que celui des autres scénarios, grâce à un taux de réemploi obligatoire supérieur à 6% entre 2026 et 2032, qui redescend ensuite vers 3% en fin de période. Les oscillations des taux de rendement comptable proviennent des taux de défaut obligataires, dus à une concentration accrue sur un nombre limité de lignes. Les défauts, calculés en nombre, peuvent représenter des montants importants. Le scénario court terme montre des défauts deux fois plus nombreux que le scénario baseline au début, en raison de la hausse des spreads. En 2035 et 2044, le montant des défauts est plus élevé sans augmentation significative du nombre de défauts, dû à une forte concentration des réemplois sur le secteur bancaire. Ainsi, un défaut dans ce secteur a un impact financier majeur. Les plus-values latentes sur d'autres actifs atténuent partiellement ces impacts, mais ne compensent pas totalement les pertes dues aux défauts dans le scénario court terme.

## Taux de plus-value latente





Le taux de plus-value latente du scénario court terme est le plus faible et subit le choc le plus important, atteignant un point bas de -5% en 2027. Le retour aux niveaux de départ prend 7 ans, grâce à des taux d'investissement obligataires très élevés (environ 6%) et une performance annuelle des actions autour de 3%. Cependant, l'ampleur du choc initial sur les actions fait que les plus-values latentes du portefeuille restent toujours inférieures à celles des autres scénarios. Le taux de plus-value latente le plus élevé est celui du scénario baseline, en moyenne, car aucun impact n'est simulé. Ensuite vient le scénario below 2°, où la transition est pleinement réussie sans heurts. Le scénario delayed transition termine aux niveaux du below 2° à la fin de la projection, mais sa trajectoire est en retrait pendant 15 ans en raison du choc initial des spreads.

### Synthèse

Les résultats des projections diffèrent peu selon les scénarios de long terme, et ne font ressortir qu'une faible variation du portefeuille sur la durée. Le scénario court terme est quant à lui très marqué : les plus et moins-values latentes baissent de plus de 16% par rapport à la situation initiale. Le retour au niveau de plus-values latentes initial se fait au bout de 6 ans. Les taux de réemplois obligataires sont alors encore relativement élevés.

- Le scénario delayed transition enregistre un léger choc en 2030 dont les effets sont très modestes par rapport à ceux constatés sur le court terme en 2027 mais ils se prolongent pendant 15 ans avant de revenir sur les niveaux des scénarios baseline et below 2°.
- Les taux de rendement comptable des scénarios de long terme sont assez peu différents en moyenne. C'est le taux de rendement du scénario court terme qui se distingue le plus, il est supérieur à celui des autres scénarios à partir de 2029 avant de converger, en fin de simulation.
- Les différences entre les scénarios sont surtout visibles dans le taux de plus-value latente. Le taux de latent du scénario court terme est notablement en décalage par rapport aux autres scénarios, car le choc actions subi en 2025 n'est jamais rattrapé.
- Ces simulations pourront être enrichies dans les exercices suivants, en intégrant :
  - l'impact inflationniste lié à la transition,
  - les risques juridiques dont l'impact n'a pas encore été étudié,
  - les changements structurels de mode de vie, comme ceux décrits dans les « Shared Socioeconomic Pathways » - nouvel ensemble de scénarios climatiques qui a été développé dans le cadre du sixième rapport du GIEC.



## 11. Annexe

### 11.1 Tableau de correspondance réglementaire

Référence dans l'article D.533-16-1 du code monétaire et financier	Section du rapport annuel
1. Démarche générale de l'Entité	
2. Moyens internes déployés par l'Entité	
3. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'Entité	
4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	
5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles	
6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris	
7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	
8. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	

### 11.2 Sustainable Finance Disclosure Regulation – SFDR

La table de correspondance ci-dessous fait référence aux dispositions de l'Article 4 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen du 27 novembre 2019.

Référence de l'annexe F dans l'article D.533- 16-1 du code monétaire et financier	Section du rapport annuel
Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	
Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique	
Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	
Politique d'engagement	
Référence aux normes internationales	



### 11.3 Indicateurs bruts en lien avec la réglementation SFDR

VYV, par transparence, prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Les indicateurs ci-dessous couvrent une période de référence allant du 01/01/2022 au 31/12/2022.

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT				
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	PTF incidences 2023	PTF Incidences 2022
Emissions de gaz à effet de serre	1) Emissions de GES	Emissions de GES Scope 1	384 700	148 711
		Emissions de GES Scope 2	91 690	40 599
		Emissions de GES Scope 3	3 789 344	1 615 361
		Emissions de GES Scope 1 2 3	4 200 770	1 801 150
	2) Empreinte carbone	Empreinte carbone	497	483
	3) Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	404	814
	4) Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	5,41%	5,82%
	5) Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	72,51%	75,19%
6) Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,64	0,67	
Biodiversité	7) Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	7,88%	2,71%
Eau	8) Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0	139
Déchets	9) Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1	1



INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION				
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Elément de mesure	PTF incidences 2023	PTF Incidences 2022
Les questions sociales et de personnel	10) Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	0%
	11) Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	100%	98,74%
	12) Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé		15%	16%
	13) Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	40,97%	39,94%
	14) Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux				
Environnement	15) Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	36	17
Social	16) Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	0	0
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers				
Combustibles fossiles	17) Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	0	0
Efficacité énergétique	18) Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	0	0



## 11.4 Taskforce on Climate-related Finance Disclosures – TCFD

		Section du rapport annuel
<b>Gouvernance</b>	Décrire la gouvernance de l'organisation concernant les risques et opportunités relatifs au climat	
<b>Stratégie</b>	Risques et opportunités liés au changement climatique identifiés à court, moyen et long terme	
<b>Stratégie</b>	Impacts de ces risques et opportunités sur l'organisation et la stratégie	
<b>Stratégie</b>	Impact potentiel de différents scénarios dont le scénario 2 degrés sur l'organisation et la stratégie	
<b>Gestion des risques</b>	Méthodes employées pour identifier et gérer les risques climatiques	
<b>Gestion des risques</b>	Processus de gestion des risques climatiques et intégration dans le processus global de gestion des risques	
<b>Indicateurs et objectifs</b>	Indicateurs utilisés pour évaluer les risques et opportunités liés au changement climatique	



## 11.5 Taskforce on Nature-related Finance Disclosures – TNFD

		Section du rapport annuel
<b>Gouvernance</b>	Décrire la gouvernance de l'organisation concernant les risques et opportunités relatifs à la nature	
<b>Gouvernance</b>	Décrire la gouvernance de l'organisation concernant les risques et opportunités relatifs à la nature	
<b>Stratégie</b>	Décrire les dépendances, risques, impacts et opportunités identifiés par l'Entité à court, moyen et long terme	
<b>Stratégie</b>	Décrire l'impact des risques et opportunités liés à la nature sur le modèle d'affaire, la stratégie et l'organisation financière	
<b>Stratégie</b>	Décrire la résilience de la stratégie de l'Entité en prenant en compte différents scénarios	
<b>Stratégie</b>	Décrire les interactions de l'Entité avec des écosystèmes à faible intégrité, les écosystèmes de grande importance ou les zones de stress hydrique	
<b>Gestion des risques</b>	Décrire les processus de l'organisation pour identifier et évaluer les dépendances, les impacts, les risques et les opportunités liés à la nature.	
<b>Gestion des risques</b>	Décrire comment les processus d'identification, d'évaluation et la gestion des risques liés à la nature sont intégrés dans la gestion globale des risques de l'organisation	
<b>Gestion des risques</b>	Décrire les processus de l'organisation pour gérer les dépendances, les impacts, les risques et les opportunités liés à la nature.	
<b>Gestion des risques</b>	Décrire comment les parties prenantes, y compris les détenteurs de droits, sont impliquées par l'organisation dans son évaluation et sa réponse aux dépendances, impacts, risques et opportunités liés à la nature.	
<b>Gestion des risques</b>	Décrire l'approche de l'organisation pour localiser les sources des intrants utilisés pour créer de la valeur qui peuvent générer des risques liés à la nature.	
<b>Indicateurs et objectifs</b>	Décrire comment les objectifs concernant la nature et le climat sont alignés et contribuent les uns aux autres, ainsi que les éventuels compromis réalisés.	
<b>Indicateurs et objectifs</b>	Décrire les mesures utilisées par l'organisation pour évaluer et gérer les dépendances et les impacts directs, en amont et, le cas échéant, en aval sur la nature.	
<b>Indicateurs et objectifs</b>	Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les dépendances, les impacts, les risques et les opportunités liés à la nature et les performances par rapport aux objectifs fixés.	
<b>Indicateurs et objectifs</b>	Décrire les paramètres utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et opportunités significatifs liés à la nature, conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques.	